

# SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

# TABLEAU DE BORD

2020



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

du Maine et Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 ANGERS

02.41.47.79.11

[accueil@siao49.fr](mailto:accueil@siao49.fr)

[www.siao49.fr](http://www.siao49.fr)

Contact :

Pierre-François BODIN

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.11

Réalisation :

Pierre-François BODIN

## SOMMAIRE

### Volet Urgence.....p2

Offre d'hébergement d'urgence.....	p3
Demandes au 115 et réponses apportées.....	p5
Les demandes au 115 n'ayant pas abouti .....	p7
Typologie des ménages selon la nationalité et la tranche d'âge.....	p8
Nuitées et occupation des dispositifs.....	p9
Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence.....	p13

### Volet Insertion.....p14

Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.....	p15
Articulation Urgence-Insertion.....	p18
Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO.....	p19
Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage. ....	p21
Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence.....	p23
Typologie des ménages selon la composition familiale et la tranche d'âge.....	p24
Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge.....	p25
Ressource principale des ménages demandeurs.....	p26
Insertion professionnelle des ménages demandeurs.....	p27
L'hébergement au moment de la demande.....	p29
Les motifs de la demande d'hébergement.....	p30
Les prescripteurs.....	p31
L'instruction des demandes auprès du SIAO.....	p32
Les ménages orientés vers le SIAO.....	p33
Les ménages non orientés.....	p36
La liste d'attente au 02/01/2021.....	p37
Les ménages entrés.....	p39
Les délais d'attente avant intégration.....	p40
De l'orientation à l'entrée.....	p41
Les ménages sortis.....	p44
Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure.....	p45
Les types de sorties.....	p46

## VOLET URGENCE

---

- **14 212** demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115 en 2020
- **2 075** ménages demandeurs
- Représentant **2 837** personnes dont **24 %** de moins de 18 ans
- **7 495** réponses ayant abouti à un hébergement d'urgence soit 53 % des demandes
- **188 705 nuitées** sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence sur 2020

# Offre d'hébergement d'urgence

Janvier 2021 : capacité totale de 524 places

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS HU	17	429
		Dispositif éviction auteurs	2	
		Places HU - Passerelle	70	
		Places Hôtels (capacité théorique)	24	
		Places Ethic Etap	70	
		Mise à l'abri - Chemin de Traverse	61	
	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils Péri urbain	6	
		Accueils ruraux	14	
	France Horizon	Places HU - hors CHRS	65	
		Dispositif alternatif nuitées hôtel (DANH)		
	SOS Femmes	Places HU – CHRS (FVV)	12	
Places HU - Hors CHRS (FVV)		6		
Aide Accueil	Places HU - Passerelle	58		
Bon Pasteur – Foyer Béthanie	Places CHRS HU (FVV)	15		
Emmaüs	Places HU	2		
Anjou Insertion Habitat	Places HU - Passerelle	7		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	14	37
		France Horizon – Abri des Cordeliers	Places CHRS HU	
	Bon Pasteur – Foyer Pelletier	Places CHRS HU (Femmes)	8	
		Places HU - hors CHRS- (FVV)	7	

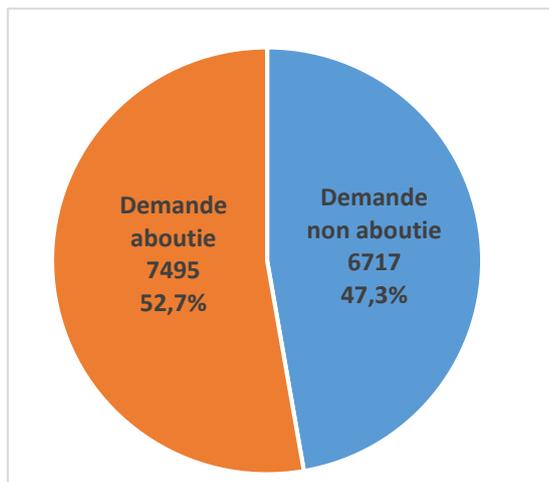
Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SAUMUR	ASEA CAVA Foyer	Places CHRS HU	14	49
		Places HU - Passerelle	3	
	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	12	

	Habitat Solidarité	Places HU - hors CHRS - (FVV)	20	
--	--------------------	----------------------------------	----	--

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils ruraux	9	9

# Demandes au 115 et réponses apportées

Les réponses apportées par le 115 aux demandes d'hébergement d'urgence en 2020



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

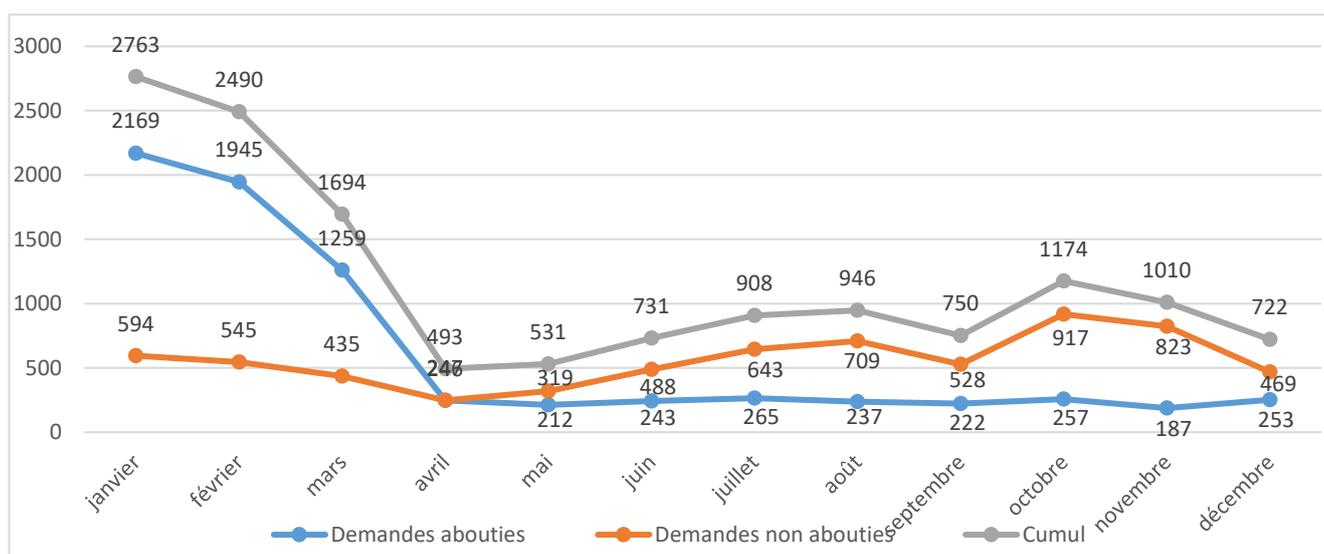
**14 212 demandes d'hébergement d'urgence** ont été formulées en 2020 (35 541 en 2019) par 2 075 ménages comprenant 2 837 personnes. La baisse significative des demandes d'hébergement en 2020 s'explique par :

- une nouvelle pratique de la prise en charge à la Halte de Nuit-Chemin de Traverse sur Angers (la mise en place d'un principe de prise en charge en continuité sur le site évite à l'utilisateur d'appeler le 115 chaque jour pour une nouvelle prise en charge). Cet ancien fonctionnement génère une demande par jour et par personne sollicitant le 115 pour une place sur les Chemins de Traverse
- un nombre de refus multiple, dû à une baisse du turnover sur les hébergements d'urgence, a pu décourager des personnes à réitérer leur appel au 115.

Le 115 a apporté **7 495 réponses ayant abouti à un hébergement** (soit 52.7% des réponses contre 68,5 % en 2019, 68.5% en 2018, 75,1 % en 2017 et 81,4% en 2016) et **6 717 réponses n'ayant pas abouti** (47.3%).

Malgré un nombre de places d'hébergement d'urgence ayant augmenté, la part des demandes abouties diminue sensiblement par rapport à 2019. Le changement de fonctionnement aux Chemins de Traverse a orienté à la baisse la proportion de demandes abouties. 4 631 demandes ayant abouties à un hébergement ont été enregistrées sur les Chemins de Traverse en 2020 contre 21 443 en 2019.

Evolution mensuelle des demandes abouties et non abouties en 2020



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

**En 2020, le 115 reçoit en moyenne 1 184 demandes par mois (2 962 en 2019).** Le nombre de demandes mensuelles varie entre 493 et 2763. En matière de dynamique annuelle, on observe un niveau de demandes soutenu au-dessus de la moyenne annuelle entre janvier et mars malgré un nombre de demandes orienté à la baisse. La demande décroît fortement en avril (1 201 demandes par rapport à mars) pour atteindre son plus bas niveau de l'année. Sans jamais dépasser le nombre moyen de demandes mensuel, une remontée progressive de la demande s'échelonne entre mai et octobre hormis pour le mois de septembre où la demande baisse légèrement. Sur les trois derniers mois de l'année, la demande diminue légèrement de nouveau.

Si des dynamiques proches avaient été constatées entre 2018 et 2019, l'année 2020 est une année atypique. Les mois de janvier et février 2020 restent à un niveau de demande similaire aux années 2018 et 2019. Les autres mois de l'année 2020 enregistrent des nombres de demandes mensuels historiquement bas par rapport aux années passées. Malgré un faible niveau des demandes mensuelles en 2020, il est observé une baisse du nombre de demandes entre le mois d'octobre et décembre 2020, comme en 2018 et 2019.

A l'inverse de 2017 et 2018, le nombre de demandes abouties a fortement chuté entre janvier et avril 2020 (- 1 921 demandes ayant abouties entre janvier et avril) avant de se stabiliser sur le reste de l'année. Pour la première fois, les réponses n'ayant pas abouti sont plus nombreuses que les réponses ayant abouti à un hébergement à partir d'avril 2020. Le changement de fonctionnement de la prise en charge aux Chemins de Traverse a engendré un fort recul des demandes d'hébergement. Notamment, la moyenne des demandes ayant abouties sur les Chemins de Traverse passe de 1 795 demandes entre avril et décembre 2019 à 25 demandes entre avril et décembre 2020.

# Les demandes au 115 n'ayant pas abouti

Répartition des motifs de réponses aux demandes n'ayant pas abouti en 2020

	Nombre	En %
Absence de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage	5105	76,0%
La personne a trouvé une autre solution / s'est maintenue dans l'hébergement où elle était / Renvoi vers son réseau	387	5,8%
La personne ne s'est pas présentée	315	4,7%
Refus de la structure d'accueillir la personne orientée	255	3,8%
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115 ou a raccroché	100	1,5%
Personne ne relevant pas du 115	99	1,5%
Refus de la proposition par l'utilisateur	72	1,1%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	41	0,6%
Refus lié au comportement de l'utilisateur (agressivité)	34	0,5%
Fin de prise en charge 115	23	0,3%
Départ volontaire de la personne / Conditions d'accueil et de prise en charge inadaptées	19	0,3%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	13	0,2%
Eloignement géographique / manque de transports en commun	6	0,1%
Refus de se séparer des animaux qui l'accompagnent	3	0,0%
Refus de se séparer des personnes qui l'accompagnent	1	0,0%
Information non renseignée	173	2,6%
Autres motifs	71	1,1%
<b>Total</b>	<b>6 717</b>	<b>100%</b>

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

**Sur les 6 717 demandes non abouties, 3 sur 4 (5 105 demandes contre 8014 en 2019) ont pour motif l'« absence de places disponibles » ou l'« absence de places compatibles avec la composition des ménages ».** Cela représente en moyenne 13 demandes par jour sur l'année. La proportion de ces deux motifs dans les demandes non-abouties est en légère augmentation par rapport aux deux dernières années (76% en 2020, 71,6 % en 2019 et 72,5 % en 2018)

Sur ces 5 105 demandes : 56 % proviennent de personnes de pays Hors UE, 25 % de personnes françaises, 2 % de personnes d'un pays de l'UE et pour 17 % la nationalité des personnes n'est pas renseignée.

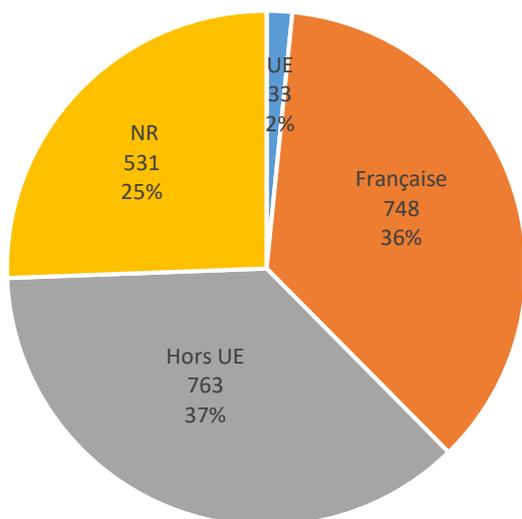
**Le second motif de demandes non abouties** agrège « la personne a trouvé une autre solution » ou « s'est maintenue dans l'hébergement où elle était » ou a été « renvoyée vers son réseau ». Troisième motif en 2019, ce motif se classe en seconde position des demandes non abouties en 2020 avec en moyenne 1 demande par jour sur l'année.

En troisième position des motifs de demandes non abouties, le motif « **la personne ne s'est pas présentée** » (la différence avec le précédent motif étant l'incertitude quant au fait que la personne a trouvé un hébergement pour la nuit) malgré une orientation vers un dispositif. Ce motif représente moins d'une demande par jour sur l'année en 2020 contre 3 en 2019.

Enfin le 4<sup>ème</sup> motif de demandes non abouties est le « refus de la structure d'accueillir la personne orientée ». Ce motif reste cependant très faible puisqu'il ne représente que 3.8 % des demandes non abouties soit 0.7 demande par jour sur l'année (1.7% demandes et 0,5 des demandes non abouties en 2019).

# Typologie des ménages et des personnes selon la nationalité et la tranche d'âge

Nationalité des ménages demandeurs en 2020



37 % des ménages ayant fait une demande d'hébergement auprès du 115 en 2020 ont une nationalité de pays hors de l'UE (35 % en 2019), 36 % sont français (30 % en 2019), 2 % de pays de l'UE comme en 2019 et pour 25 % des ménages nous n'avons pas la nationalité (33 % en 2019).

*Note d'information : La complétude des informations relatives à la nationalité (ainsi qu'au statut administratif) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaître le public mobilisant le 115 pour une demande d'hébergement d'urgence. En 2020, le pourcentage des non renseignés a diminué par rapport à 2019. Cette baisse est relative au recul du nombre de demandes d'hébergement formulée en 2020. L'attention à porter à la complétude des informations relatives à la nationalité est à poursuivre en 2021.*

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

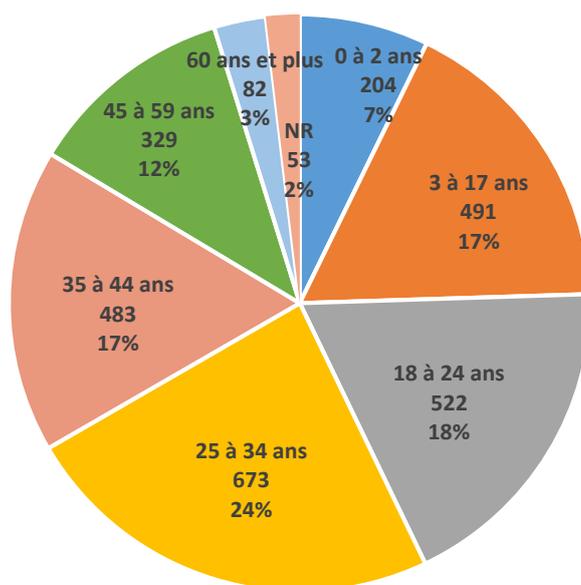
Répartition des âges de l'ensemble des personnes demandeuses au 115 en 2020

Les personnes mineures représentent 695 personnes issues de ménages ayant formulé une demande au 115 en 2020, soit 24 % des personnes (sur ces 695 personnes, 31 sont des personnes isolées se déclarant mineures et 664 des mineurs en famille). **La part des mineurs en famille varie entre 21% et 25% entre 2017 et 2020 (21% en 2017 et 2018, 25 % en 2019 et 23% en 2020).** Le nombre d'enfant de moins de 3 ans progresse chaque année depuis trois ans : 153 en 2018, 192 en 2019 et 204 en 2020.

Le public jeune majeur (18 à 24 ans) représente 18% des personnes comme en 2019 contre 20% en 2018.

Comme chaque année, les 25 à 34 ans est la tranche d'âge la plus représentée : 24 % (comme en 2018 et 2019).

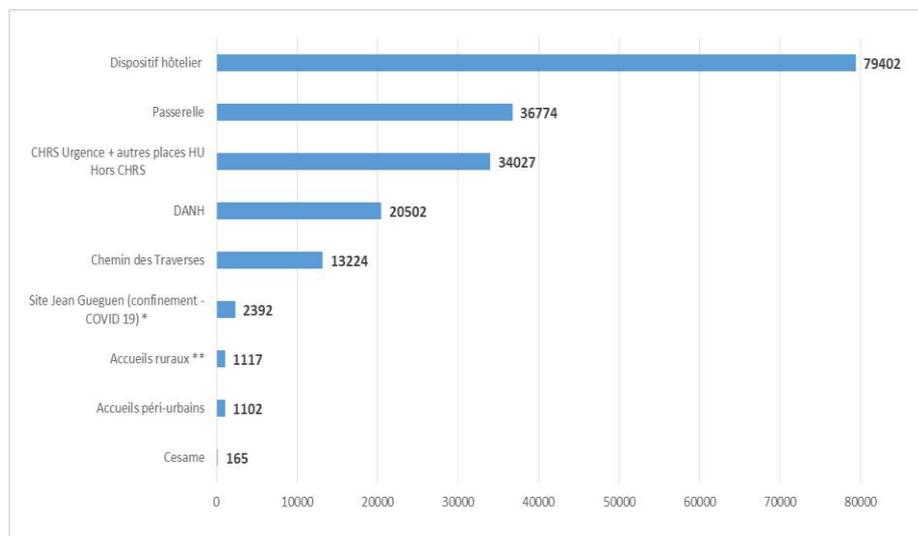
Enfin, on note une légère remontée de la part des plus de 60 ans en 2020 après trois années consécutives de baisse (2.9% en 2020 après 2,5 % en 2019, 3,4 % en 2018 et 4,1 % en 2017). Ils représentent 82 personnes en 2020 (soit 9 personnes de plus par rapport à 2019).



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

# Nuitées et occupation des dispositifs

Nombre de nuitées par dispositifs en 2020



**188 705 nuitées en hébergement d'Urgence en 2020** (soit une moyenne de 516 personnes hébergées par nuit sur l'année) dont :

- **42% dans le dispositif hôtelier**
- **19% dans le dispositif Passerelle**
- **18% en CHRS Urgence et autres places HU Hors CHRS**
- **11 % au DANH**
- **7 % pour les Chemins de Traverse**

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

\* Un deuxième site de mise à l'abri (Jean Gueguen) a ouvert de mars à mai 2020 afin de desservir les places sur la Halte de Nuit dans le cadre des consignes sanitaires liées à la crise sanitaire. Pour compenser la réduction de la capacité d'accueil sur la Halte de Nuit, 30 places temporaires ont été ouvertes sur le site Jean Gueguen.

\*\* La comptabilisation des nuitées des Accueils ruraux est sous-estimée. Les demandes peuvent être également formulées directement à la mairie.

Par rapport aux années précédentes, on peut noter :

➤ L'augmentation importante du nombre total de nuitées sur l'année (+50 915 nuitées soit en moyenne 139 nuitées de plus par jour).

➤ Cette augmentation s'explique en grande partie par un nombre de nuitées 2.8 fois plus important sur le dispositif Hôtelier par rapport à 2019 (+51 786 nuitées de plus). Le nombre de nuitées s'accroît pour la troisième année consécutive (27916 nuitées en 2019, 16 478 nuitées en 2018 et 8 909 en 2017). Le nombre moyen nuitées/jour s'établit à 217 pour ce dispositif.

➤ Le dispositif Passerelle n'est plus le premier dispositif en termes de nuitées. Le nombre de nuitées progresse légèrement en 2020 (+ 2 375 nuits). Notamment, les 7 places créées en 2020 sur Anjou Insertion Habitat ont enregistré 1 098 nuitées (soit un nombre moyen de 3 nuitées/jour en 2020).

➤ Le CHRS Urgence et les autres places HU Hors CHRS (Habitat Solidarité, SOS Femmes, Bon Pasteur) augmentent modérément : + 984 nuitées.

➤ L'augmentation du nombre de nuitées sur le DANH pour la troisième année consécutive (20 502 nuitées en 2020, 18 010 en 2019 et 17 307 nuitées en 2018). La création de 10 places au cours de l'année 2020 a participé à l'augmentation du nombre de nuitées sur l'année.

➤ A la différence des autres dispositifs, la Halte de Nuit connaît une diminution du nombre de nuitées en 2020 (- 5 824 nuits). Pour respecter les consignes sanitaires, la Halte de Nuit a dû diminuer sa capacité d'accueil. L'ouverture du site de mise à l'abri Jean Gueguen a permis de compenser la baisse de la capacité d'accueil sur la Halte de Nuit. Du 16 mars au 31 mai 2020, 2 392 nuitées ont été enregistrées sur le site Jean Gueguen (soit un nombre moyen de 31 nuitées/jour d'ouverture en 2020).

## Le taux d'occupation selon le dispositif en 2020

	Moyenne par jour	Capacité annuelle moyenne	Taux d'occupation
Passerelle *	100,5	117	86%
CHRS Urgence + autres places HU **	93,0	106	87%
Halte de Nuit (Chemins de Traverses)	36,1	44	83%
DANH ***	56,0	60	93%
Accueil péri-urbains	3,0	6	50%
Site Jean Gueguen	6,5	36	18%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

Pour l'ensemble des dispositifs, les taux d'occupation ont diminué par rapport à 2019 (-25 points de % sur les Accueil péri-urbains, -13 points de % sur la Halte de Nuit -6 points de % sur les CHRS urgence, -5 points de % sur Passerelle et -4 points de % sur le DANH).

Le site de mise à l'abri temporaire Jean Gueguen enregistre un taux d'occupation de 18% entre le 16 mars et le 31 mai 2020.

\* Création de 4 places à Aide Accueil les semaines du 06/07/2020, du 03/08/2020 et du 07/09/2020, 12 places à Abri de la Providence la semaine du 13/07/2020, 7 places à AIH la semaine du 31/08/2020, 3 places à ASEA CAVA la semaine du 14/12/2020 soit une augmentation de 34 places sur l'année

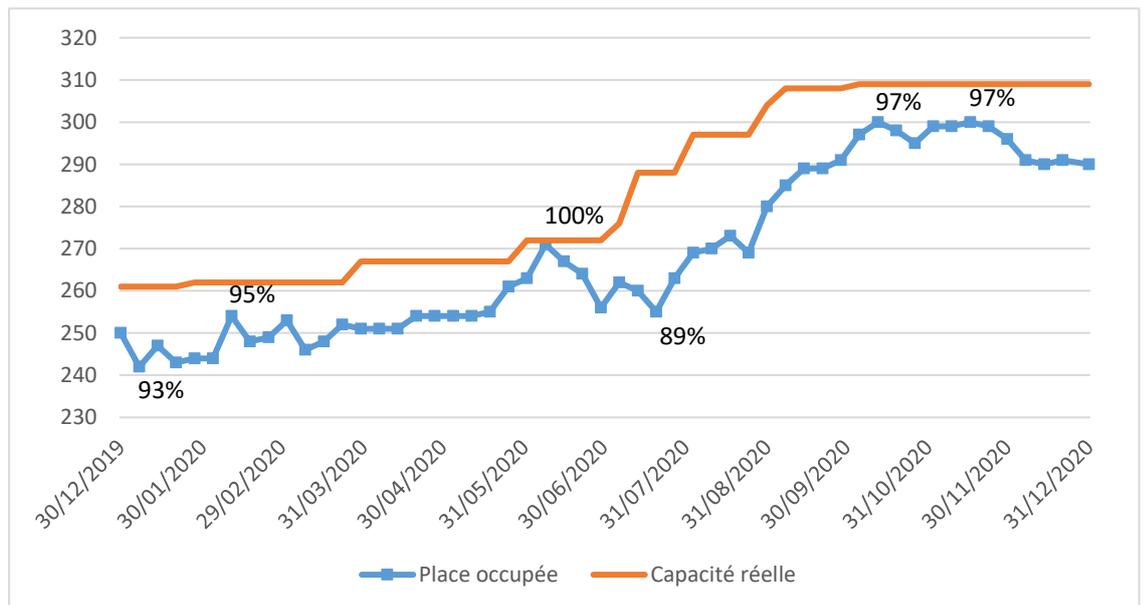
\*\* Création de 6 places à Bon Pasteur Pelletier, 9 places à Bon Pasteur Béthanie et 15 places Habitat Solidarité les semaines du 06/01/2020 et du 30/03/2020, 1 place à Abri de la Providence la semaine du 27/01/2020 et une autre la semaine du 05/10/2020 soit une augmentation de 32 places sur l'année

\*\*\* Création de 5 places sur le DANH les semaines du 01/06/2020 et du 03/08/2020 soit une augmentation de 10 places sur l'année

## Nombre hebdomadaire de personnes en hébergement d'urgence en moyenne journalières en 2020

### Note d'information :

Les nuitées à l'Hôtel, en Accueil-Ruraux et Péri-Urbain et à Emmaüs ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

Entre janvier et juin 2020, le taux d'occupation est proche de la capacité des dispositifs (entre 93 et 100 % d'occupation). Il atteint son pic la semaine du 08 au 15 juin 2020 avec 271 personnes accueillies pour une capacité de 272 places.

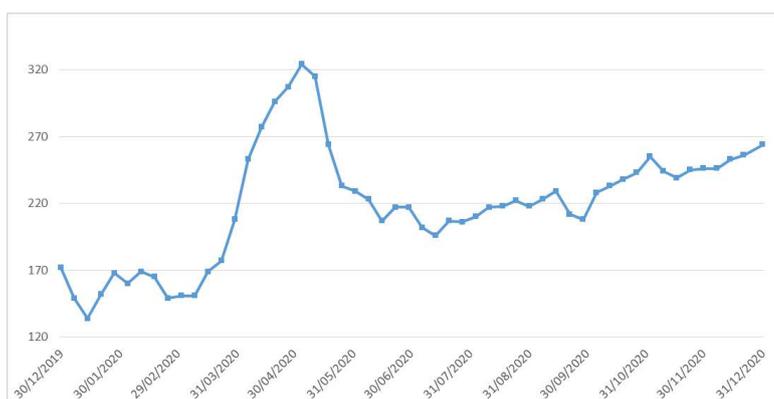
Il chute à la mi-juin et reste relativement faible jusqu'à mi-juillet (entre 89 et 94 %). Sur cette période, la faible occupation s'explique par une sous-occupation des dispositifs Chemins de Traverse et Passerelle. Entre 27 et 37 places sont vacantes chaque semaine sur la période sur le dispositif Chemins de Traverse. La création de nouvelles places (4 places à Aide Accueil et 12 places à Abri de la Providence) sur le dispositif Passerelle a accentué la sous-occupation puisque les places ont été créées sans être peuplées.

Le taux remonte à la fin du mois de juillet et reste au-dessus des 94 % (et jusqu'à 97 %) entre mi-septembre et la fin de l'année.

On notera l'évolution de la capacité des dispositifs d'urgence durant l'année 2020 :

- Fin janvier et début octobre 2020 : création de 2 places « éviction de conjoint violent » à Abri de la Providence
- Fin mars 2020 : création de 5 places supplémentaires Femmes Victimes de Violences sur Habitat Solidarité
- Début juin 2020 : création de 5 places supplémentaires sur le DANH

*Nombre hebdomadaire de personnes dans le dispositif hôtelier en moyenne journalière en 2020*



**En 2020, 217 personnes ont été hébergées sur le dispositif hôtelier chaque nuit en moyenne soit 79 402 nuitées.**

La répartition par action est la suivante :

- 61 732 nuitées pour l'action classique (77.75 %)
- 12 668 nuitées pour l'action femmes victimes de violences conjugales (15.95 %)
- 2 623 nuitées pour les places Ethic Etap de desserrement de l'hôtel (3.30%)
- 2 189 nuitées pour l'action évacuation de squat (2.76 %)
- 163 nuitées pour le Protocole Hôtel (0,21 %)
- 27 nuitées pour l'action Débouté (0,03 %)

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

Parmi les 3 actions principales entraînant une mise à l'abri sur le dispositif Hôtelier :

- Le nombre de nuitées a été multiplié par plus de 6 (+ 52 432 nuitées) par rapport à 2019
- Les actions femmes victimes de violences (-1 418 nuitées) et évacuation de squat (-2 116 nuitées) ont diminué en 2020

Les places Ethic Etap de desserrement de l'hôtel ont comptabilisé 2 623 nuitées. 58 personnes ont hébergées par nuit sur seulement un mois et demi sur les 70 places Ethic Etap créés à la mi-novembre 2020

Du début d'année 2020 jusqu'à début mars 2020, le nombre de nuitées sur le dispositif Hôtel s'inscrit dans la continuité de ce qu'on pouvait constater depuis mi-novembre 2019 (avec une moyenne de 156 nuitées par jour sur la période). Des variations sont observées mais elles sont les conséquences d'arrivées plus ou moins importante dans le cadre de la mise à l'abri des femmes victimes de violences et sur le dispositif classique.

Le nombre de nuitées augmente de manière significative de la mi-mars à début mai 2020 (passage de 151 personnes hébergées par semaine en moyenne à 324). L'hébergement de personnes a plus que doublé sur l'hôtel dans un contexte marqué par le confinement lié à la crise sanitaire. Les places hôtelières ont été mobilisées pour la mise à l'abri des personnes vulnérables recensées notamment durant les confinements sanitaires. Des sorties progressives ont été effectuées de mi-mai à mi-juin 2020 suite à la fin du confinement (passage de 315 personnes hébergées par semaine en moyenne à 207).

De mi-juin à la fin d'année 2020, le nombre de places occupées remonte progressivement sans jamais atteindre le pic du nombre de places occupées de début mai. La création de 70 places Ethic Etap de desserrement de l'hôtel à la mi-novembre 2020 n'a pas eu d'effet immédiat sur le nombre de personnes présentes à l'hôtel. Ethic Etap est un site de desserrement des autres Hôtels qui accueille des personnes déjà présentes à l'hôtel et non de nouvelles personnes.

# Les motifs de sorties d'hébergement d'urgence

*Note d'information : Les motifs de sorties que nous présentons dans le tableau ci-dessous concernent uniquement les CHRS Urgence (Nazareth, Abri des Cordeliers, Béthanie, SOS Femmes, Pelletier, Equinoxe) ainsi que les places HU d'Habitat Solidarité. Ainsi, les sorties du dispositif hôtelier, du DANH et de Passerelle ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessous. Un zoom rapide est présenté à la fin de cette partie pour le dispositif Passerelle et le dispositif hôtelier.*

Répartition des motifs de sorties des dispositifs CHRS Urgence (+ autres places HU) en 2020

Motif de la fin de prise en charge	Nombre	En %
Départ volontaire de la personne	75	21%
Autres motifs	53	15%
Sortie vers un CHRS insertion ou stabilisation	47	13%
Fin de séjour	32	9%
Exclusion de la structure	28	8%
Accès à un logement	27	8%
Sortie vers une structure d'urgence	20	6%
La personne ne s'est pas présentée	13	4%
Hebergé par des tiers	7	2%
Hospitalisation	4	1%
Personne a trouvé une autre solution	3	1%
Sortie vers une résidence sociale	3	1%
Retour au domicile conjugal ou personnel	2	1%
Sortie vers un IML/Sous-Location	2	1%
Abscence momentanée prévue	2	1%
Sortie vers une maison relais	2	1%
Retour dans la famille	1	0%
Dispositif hivernal	1	0%
Information non renseignée	30	9%
<b>Ensemble</b>	<b>352</b>	<b>100%</b>

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2020

**En 2020, 352 personnes sont sorties d'un CHRS Urgence (+ autres places HU).**

Nous constatons que 9% des motifs de sorties ne sont pas renseignés dans le SISIAO 115. En 2020, la part des non renseignés a nettement baissé par rapport à 2019 (-21 points de pourcentage). L'amélioration de la collecte de cette donnée par le 115 est à poursuivre en 2021.

**Sur ces 352 personnes sorties :**

- 74 sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion ou une autre structure d'urgence (soit 23 % des motifs renseignés) dont la très grande majorité vers un CHRS Stabilisation ou Insertion
- 27 ont accédé au logement autonome (soit 8.3% des motifs renseignés)
- 13 ont trouvé une autre solution, sont hébergées par des tiers ou sont revenues dans leur famille (soit 4% des motifs renseignés).

**ZOOM sur le dispositif hôtelier :** Pour les séjours à l'Hôtel, la majorité des séjours n'ont pas de motifs de sorties (fin de séjour automatique) mais pour un certain nombre d'entre eux nous disposons de l'information : 262 personnes sont entrées sur une structure d'urgence (contre 83 personnes en 2019), 83 personnes sont entrées sur un CADA (contre 95 personnes en 2019), 42 personnes ont accédé à un logement autonome (contre 40 personnes en 2019) et 38 personnes sont entrées sur un dispositif SIAO Insertion (contre 82 personnes en 2019). Les sortants d'hôtel vers des solutions plus pérennes ont été plus nombreux (425 personnes) en 2020 qu'en 2019 (300 personnes).

**ZOOM sur le dispositif Passerelle (cf. Bilan Passerelle) :** 12 personnes sont sorties vers un dispositif SIAO Insertion, 19 vers un logement parc public et 6 vers un logement parc privé.

**52 ménages sorties en 2020 des dispositifs hôtelier, Passerelle ou du CHRS Urgence, sont entrées en logement autonome à l'issue de leur parcours urgence.**

## VOLET INSERTION

---

- 1 031 demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2020
- Représentant 1 556 personnes
- 76 % des ménages sont des personnes seules
- 15 ménages font l'objet d'un caractère prioritaire DAHO
- 951 demandes instruites ont fait l'objet d'une orientation vers un dispositif SIAO en 2020
- 360 ménages ont intégré un dispositif en 2020 (soit 507 personnes) après un délai médian d'attente de 157 jours
- 662 ménages sont en liste d'attente au 31/12/2020
- 222 ménages (soit 347 personnes) ayant fait appel récemment (moins d'un an) au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2020 : 130 hommes seuls, 36 femmes seules, 34 familles monoparentales, 17 couples ou groupes avec enfant(s) et 5 couples ou groupes sans enfant

# Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné

Offre actualisée au 01 Janvier 2021

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nombre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS Stabilisation	20P	<b>23 places en CHRS Stabilisation</b> <b>162 places en CHRS Insertion</b> <b>14 places en CHRS Bas Seuil</b> <b>40 logements en ALT</b> <b>26 logements en ALT Réfugié</b> <b>19 logements en IML</b> <b>154 logements en Sous-Location</b> <b>10 logements en Sous-Location Réfugiés</b> <b>113 places en Pension de famille</b> <b>3 places en ALT Pension de Famille</b> <b>56 places en Résidence Accueil</b> Des places variables en Résidence Sociale et en FJT
		Places CHRS Insertion	12P	
		Places Stabilisation – Bas seuil	14P	
		Pension de Famille	22P	
		IML	1L	
		ALT Réfugiés	13L	
		ALT Pension de Famille	1L	
	Anjou Insertion Habitat	ALT	9L	
		Pension de famille	30P	
		Sous location	63L	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT	2L	
		ALT Pension de famille	2L	
		Pension de famille	28P	
	Aide Accueil	Places CHRS Insertion	30P	
		ALT	19L	
		Pension de famille - Avrillé	15P	
		Résidence Accueil - La Membrolle	16P	
		Sous-Location Réfugiés (relocation)	10L	
		Sous location	24L	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Béthanie	IML	18L	
		Places CHRS Insertion	38P (15UF)	
	CCAS Beaucozé	ALT - FVV	1L	
		Sous location	21L	
	Habitat et Humanisme	Pension de famille	18P	
		Places CHRS Insertion	68P	
	France Horizon	ALT	2L	
Sous location		13L		
ALT Réfugiés		13L		
France Terre d'Asile	ALT	2L		
	FJT	variable		
	Sous location	9L		
SOS Femmes	Places CHRS Insertion - FVV	14P		
	Places Stabilisation hors CHRS - FVV	3P		
Toits du Cœur	ALT	3L		
	Sous location	18L		
Foyer Darwin	FJT	variable		
Marguerite d'Anjou	FJT	variable		
UDAF	Résidence Accueil	40P		
Saint Vincent de Paul	ALT	2L		
	Sous location	6L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de CHC	Abri des Cordeliers	Places CHRS Stabilisation	9P	<b>10 places en CHRS Stabilisation</b> <b>61 places en CHRS Insertion</b> <b>5 logements en ALT</b> <b>1 place en ALT Réfugiés</b> <b>17 logements en Sous-Location</b> <b>3 logements en Sous-Location Réfugiés</b> <b>15 places en Pension de famille</b> <b>21 places en Résidence Accueil</b> <b>Des places variables en Résidence Sociale et en FJT</b>
		Places CHRS Insertion	9P	
		ALT	3L	
		Pension de Famille	15P	
		Sous location	7L	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Pelletier	Places Stabilisation- Hors CHRS	1P (1UF)	
		Places CHRS Insertion	28P (13UF)	
		ALT	1L	
		Sous location	6L	
	La Gauthrèche	Places CHRS Insertion	24P	
		Sous-Location Réfugiés (colocation)	3L	
		ALT Réfugiés	1L	
		Résidence Accueil	21P	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
ALT		1L		
Habitat Jeune du Choletais	FJT	variable		
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	2L		
Toits du Cœur	Sous- location	2L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de Saumur	ASEA CAVA	Places CHRS Stabilisation	14P	<b>15 places en CHRS Stabilisation</b> <b>20 places en CHRS Insertion</b> <b>5 places en CHRS Bas Seuil</b> <b>14 logements en ALT</b> <b>13 logements en ALT Réfugiés</b> <b>5 logements en Sous-Location</b> <b>5 logements en IML</b> <b>25 places en Pension de famille</b> <b>1 place en ALT Pension de Famille</b> <b>15 places en Résidence Accueil</b> <b>Des places variables en FJT</b>
		Places CHRS Insertion	20P	
		ALT Réfugiés	2L	
		ALT	5L	
		Places Stabilisation - Bas seuil	5P	
	ADOMA	Pension de Famille	25P	
		ALT Pension de famille	1P	
	Habitat Solidarité	Places Stabilisation- Hors CHRS - (1UF)	1P (1UF)	
		ALT	9L	
		Sous location	3L	
		IML	5L	
	Habitat mômes	Habitat mômes	5L	
	France Horizon	ALT Réfugiés	6L	
France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	5L		
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	2L		
Habitat Jeunes du Saumurois	FJT	variable		
UDAF	Résidence Accueil	15P		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale	
Arrondissement de PROVIDENCE	Abri de la Providence	Pension de Famille « Brin d'espoir »	10P	<b>9 logements en Sous-Location</b> <b>3 logements en ALT Réfugiés</b> <b>22 places en Pension de famille</b> <b>1 place en ALT Pension de famille</b>	
		ALT Pension de Famille	1P		
Arrondissement de SEGRE		Pension de Famille « Les Sources »	12P		
		France Horizon	ALT Réfugiés		3L
		Aide Accueil	Sous-Location		3L
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	4L			
Toits du Cœur	Sous-Location	2L			

*Les modifications de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2020 :*

- On observe quelques variations du nombre de logement en Sous-Location. Cependant pour ce dispositif, il n'y a par définition pas de parc fixe, comme pour les autres dispositifs, puisque les captations de logement s'opèrent en fonction des mois-mesures disponibles.
- Augmentation du nombre de logement en IML (+7 logements par rapport au 01 janvier 2020) dans le cadre du développement national de l'IML (défini localement dans la convention relative au déploiement de l'IML.)
- Un logement supplémentaire en ALT Pension de Famille à ADOMA sur Angers
- Poursuite de la diminution de l'ALT (-13 logement par rapport au 01 janvier 2020).
- Création de 6 places satellites Pension de Famille à Anjou Insertion Habitat sur Angers.
- 4 logements supplémentaires en sous-location réfugiés portés par Aide Accueil à Angers.

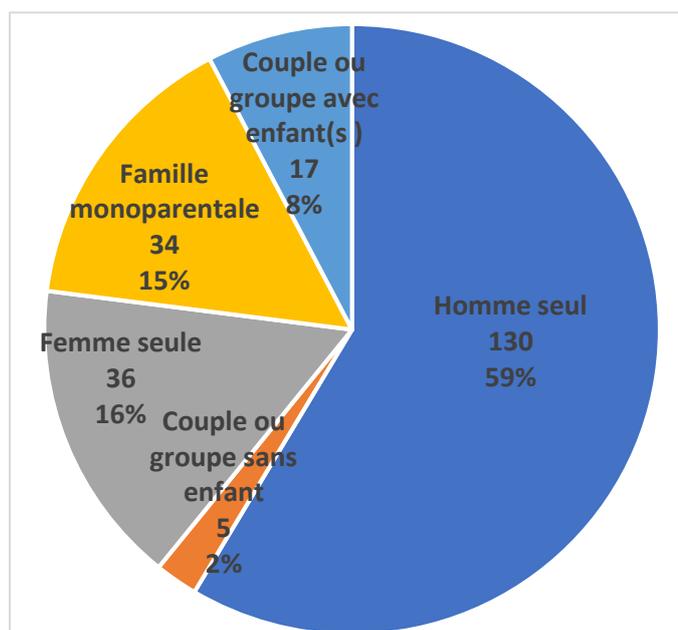
*Les perspectives d'évolution de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2021*

- Accélération de la captation de places en IML en mandat de gestion via SOLiHA (renfort de personnel) dans la continuité des enjeux nationaux définis au niveau local dans la convention relative au déploiement de l'IML.
- Possibilités de création de nouvelles places de Pension de famille et Résidence Accueil notamment via la mobilisation de places satellites.

## Articulation urgence – insertion

En 2020, 222 ménages (253 en 2019, 215 en 2018 et 236 en 2017), soit 347 personnes, ayant appelé le 115 dans l'année précédente leur demande, ont également formulé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO.

### Composition familiale des ménages ayant appelé le 115 récemment ayant formulé une demande auprès du SIAO en 2020



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2020

➤ 75 % sont des personnes seules, soit 166 personnes.

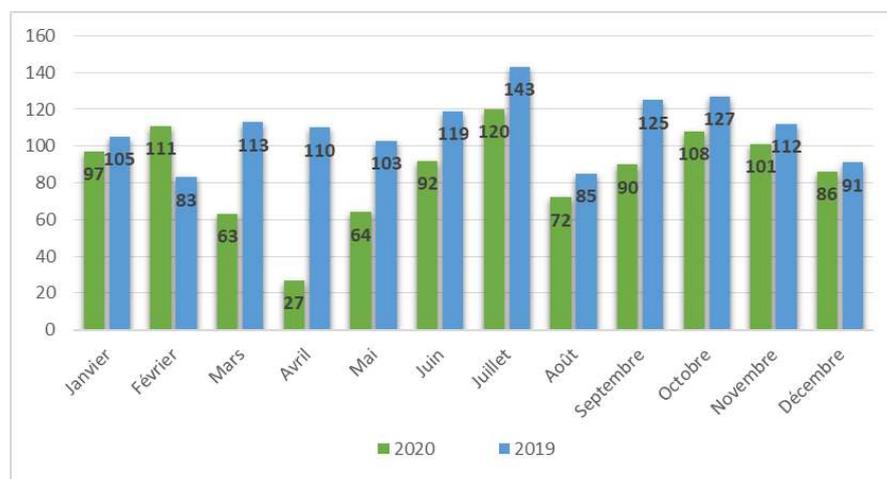
➤ 57 % des chefs de ménages demandeurs sont âgés de 25 à 44 ans (127) et plus de 1/5 ont moins de 25 ans (46).

➤ 40 % sont sans logement au moment de leur demande (48 % en 2019), 27% sont hébergés en urgence (24 % en 2019), 15 % chez des tiers (11 % en 2018) et 4 % en CHRS Stabilisation ou insertion.

➤ 50 % des ménages demandeurs étaient au moment de la demande sur l'Arrondissement d'Angers (64 % en 2019), 26 % de l'Arrondissement de Cholet (20 %), 16 % de l'Arrondissement de Saumur (13 % en 2019) et 1 % de l'arrondissement de Segré et 7 % d'autres départements.

# Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO

Nombre mensuel de demandes d'insertion de 2019 à 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2019 à 2020

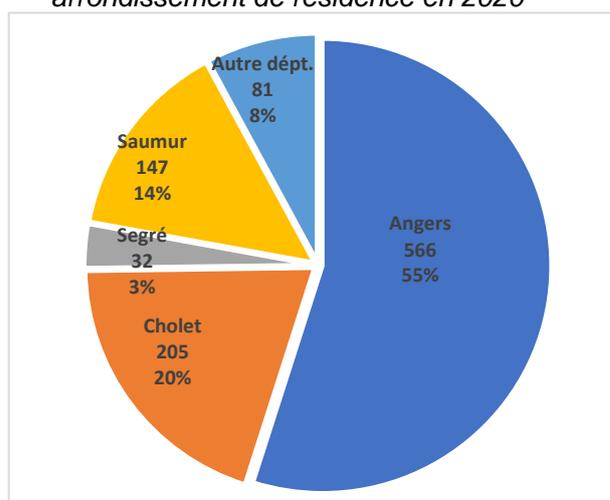
En 2020, le SIAO a reçu 1 031 demandes d'hébergement d'insertion représentant 1 556 personnes.

Les confinements sanitaires successifs ont fortement ralenti le nombre de demandes en 2020 (-285 demandes par rapport à 2019). La baisse du nombre de demandes est plus marquée au premier confinement (-50 demandes entre mars 2019 et 2020, -83 demandes entre avril 2019 et 2020 et -39 demandes entre mai 2019 et 2020) qu'au deuxième confinement (-13 demandes entre novembre 2019 et 2020 et -5 demandes entre décembre 2019 et 2020).

En moyenne, 86 demandes sont reçues chaque mois. Le nombre de demandes par mois varie entre 27 (avril) et 120 (juillet). En 2020, le nombre mensuel de demandes atteint son plus bas niveau en janvier, entre mars et mai, août et décembre.

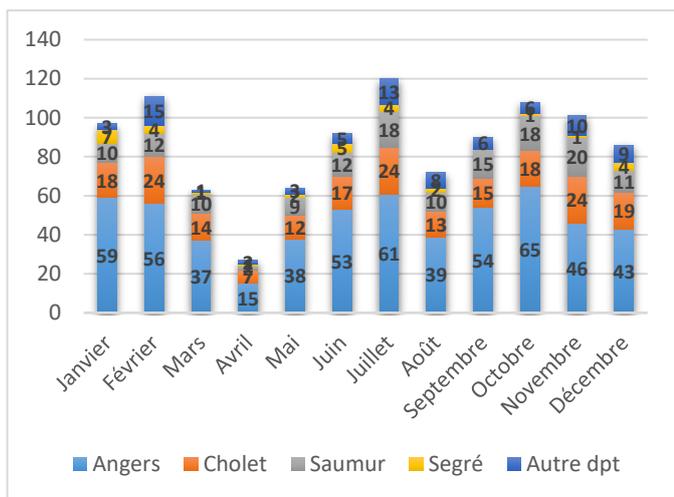
**La majorité des ménages ayant fait une demande auprès du SIAO sont domiciliés dans l'arrondissement d'Angers (55 %) au moment de la demande.** Relativement stable depuis 2016 (entre 58 et 60%), la part est en baisse de 4 points de pourcentage en 2020 (59% en 2019). Pour les autres demandes, les proportions de ménages domiciliés dans l'arrondissement de Cholet (en légère baisse depuis 2016 : passage de 18 à 16%) et dans les autres départements (oscille entre 5 et 8% depuis 2016) sont en progression en 2020, tandis que dans l'arrondissement de Saumur la part est en légère baisse (varie entre 14 et 16% depuis 2016) et dans l'arrondissement de Segré la proportion est stable (compris entre 1 et 4% depuis 2016).

Répartition des demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

**Nombre mensuel de demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2020**

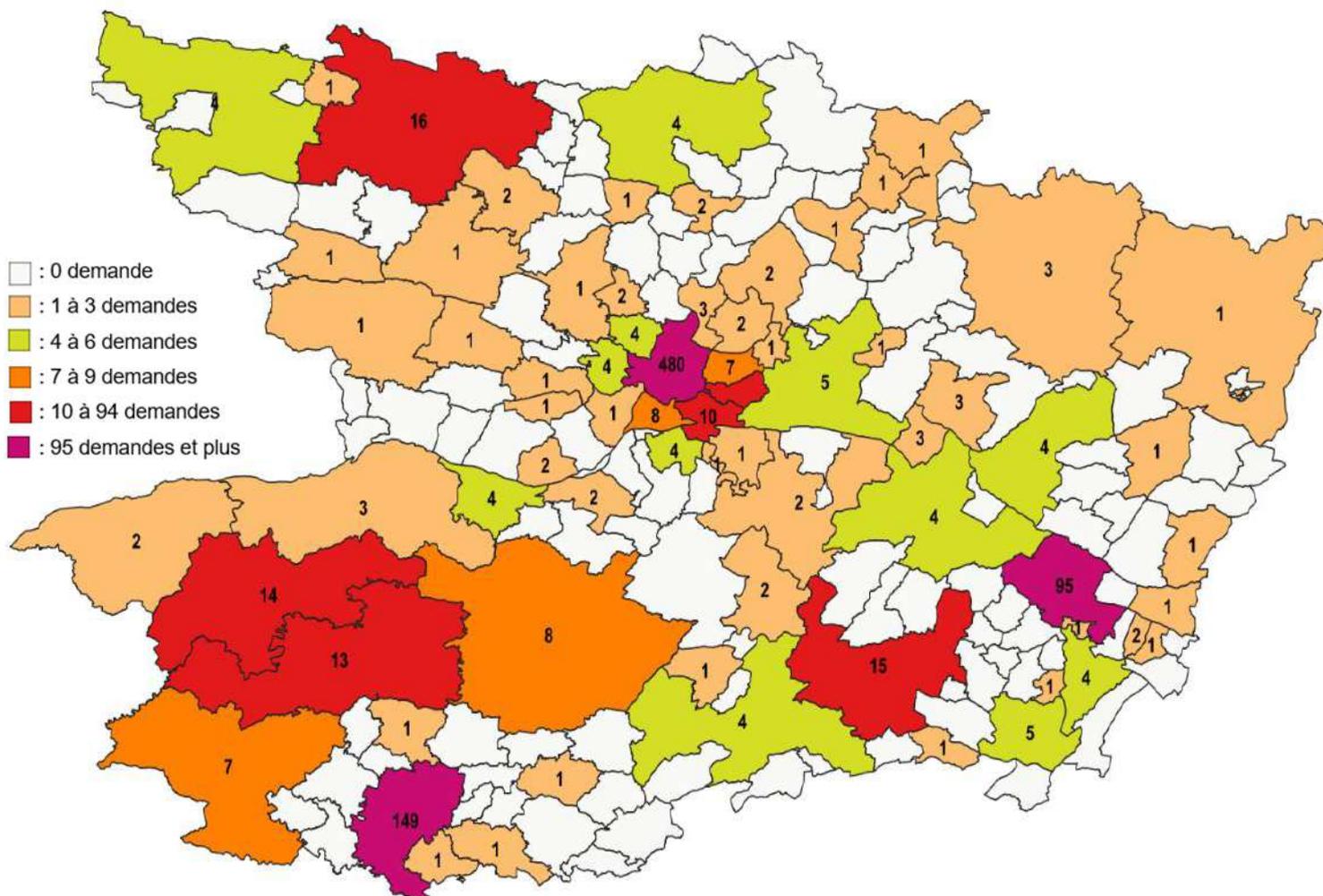


Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Pour l'ensemble des mois, hormis le mois de Novembre, les demandes proviennent majoritairement de l'arrondissement d'Angers (entre 46 % en novembre et 61 % en janvier).

On peut noter pour les arrondissements de Cholet et Saumur, un nombre de demandes mensuel variable en fonction des mois : entre 7 et 24 par mois pour Cholet et entre 2 et 20 pour Saumur. Les demandes provenant de Segré ne dépassent jamais les 7 demandes par mois.

## Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage - 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2020

**Note de lecture : 480 ménages résident sur la ville d'Angers au moment de leur demande SIAO**

**Note d'information : Les 82 demandes provenant d'autres départements ne sont pas comptabilisées (89 en 2019, 86 en 2018 et 79 en 2017)**

On observe :

- Une très grande concentration de la demande sur les 3 communes principales du département : 724 demandes cumulées sur 1031 demandes soit 70 % des demandes (76 % des demandes en 2017, 2018 et 2019).
- 60 % des communes n'ont eu aucune demande en 2020 soit 106 communes sur 177 (56% en 2019, 67 % en 2018 et 64 % en 2017).
- Un nombre de demande équivalent à l'année 2017 sur les communes de la CU Angers Loire Métropole (hors Angers) : 66 demandes contre 72 demandes en 2019, 67 en 2018 et 66 en 2017.
- Un nombre de demande stable sur les communes de la CA Saumur Val de Loire (hors Saumur) : 51 demandes en 2019 et 2020, 44 en 2018 et 39 en 2017 (dont 10 sur la CC Baugeois-Vallée et 41 sur la CA Saumur Val de Loire).
- Un nombre de demande en hausse sur la CC Mauges Communauté : 47 demandes contre 41 en 2019, 51 en 2018 et 59 demandes en 2017.

- Un nombre de demande très faible sur la CA du Choletais (Hors Cholet) qui est en repli par rapport à 2019 (9 demandes contre 18 demandes en 2019 et 11 demandes en 2018).
- Sur les Communautés de Communes Vallée du Haut Anjou, Loire Layon Aubance, Anjou Loir et Sarthe et Baugeois-Vallée le nombre de demande est, particulièrement faible avec respectivement 10, 14 et 6 et 10 demandes mais progresse chaque année depuis 2018 (28 demandes en 2018, 32 en 2019 et 40 en 2020).
- Sur la CC Anjou Bleu Communauté (Segré), le nombre de demande reçu enregistre son plus bas niveau depuis 2017 (22 demandes en 2020 contre 42 en 2019, 37 en 2018 et 38 en 2017).

Les trois communes principales du département (Angers, Cholet et Saumur) concentrent l'essentiel de la baisse de la demande d'insertion en 2020 : -213 demandes sur Angers, -5 sur Cholet et -58 sur Saumur. Le nombre de demandes d'insertion reste stable sur les autres communes (-6 demandes par rapport à 2019).

*La demande SIAO par habitants selon l'EPCI de résidence en 2020*

	Nb de demandes	Nombre d'habitant	1 demande pour... habitants
CU Angers Loire Métropole	546	296 390	543
CA Agglomération du Choletais	158	104 005	658
CA Saumur Val de Loire	136	99 529	732
CA Mauges Communauté	47	120 590	2 566
CC Anjou Bleu Communauté	22	34 645	1 575
CC Loire Layon Aubance	14	56 253	4 018
CC Baugeois Vallée	10	35 414	3 541
CC Vallée du Haut Anjou	10	36 218	3 622
CC Anjou Loir et Sarthe	6	27 825	4 638

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020. Insee, Populations municipales 2017 de Maine-et-Loire, en vigueur au 1er janvier 2021

On observe en fonction des intercommunalités de grandes variations dans la demande par habitants. Sur les 3 intercommunalités regroupant les trois villes principales du département (Angers Loire Métropole, l'Agglomération du Choletais et Saumur Val de Loire), la demande par habitants est comme en 2019 très importante : respectivement 1 demande SIAO pour 543 (384 en 2019), 1 demande SIAO pour 658 habitants (602 en 2019) et 1 demande SIAO pour 732 habitants (510 en 2019).

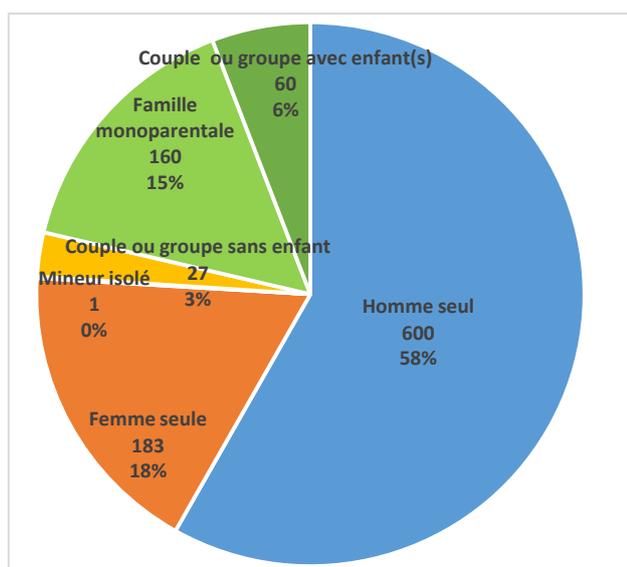
Pour Anjou Bleu Communauté, la demande par habitants a quasiment été divisée par deux en 2020 (1 demande SIAO pour 1 575 habitants contre 1 demande pour 826 habitants en 2019).

On retrouve ensuite Mauges Communauté avec environ 1 demande pour 2 500 habitants. La demande par habitants a augmenté en 2020 (1 demande pour 2 953 en 2019 contre 1 pour 2 566 en 2020).

Pour les CC Baugeois Vallée, Vallée du Haut Anjou, Loire Layon Aubance et Anjou Loir et Sarthe, la demande par habitant est nettement plus faible avec : respectivement 1 demande SIAO pour 3 541 habitants (1 pour 4 422 en 2019), 1 demande SIAO pour 3 622 habitants (1 pour 5 161 en 2019) et 1 demande SIAO pour 4 018 habitants (1 pour 4 018 en 2019) et 1 demande pour 4 638 habitants (1 pour 7 028 en 2019).

# Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence

Répartition des demandes selon la composition familiale des ménages en 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

**76% des demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2020 concernent des personnes seules.** La part des isolés reste stable depuis 2017 mais la part des hommes diminue de 2 points de % pour revenir à son niveau de 2018 (58 % en 2020 contre 60 % en 2019 et 58 % en 2018) tandis que celle des femmes progresse légèrement d'1 point de %.

Les familles monoparentales représentent 15 % des ménages (13% en 2019, 14 % en 2018 et 15 % en 2017). Il s'agit très majoritairement de femmes seules avec enfants : 148 des 160 familles monoparentales.

Depuis 2017, la part des ménages avec enfant(s) se situe autour des 20 % (oscille entre 20 et 21 % entre 2017 et 2020).

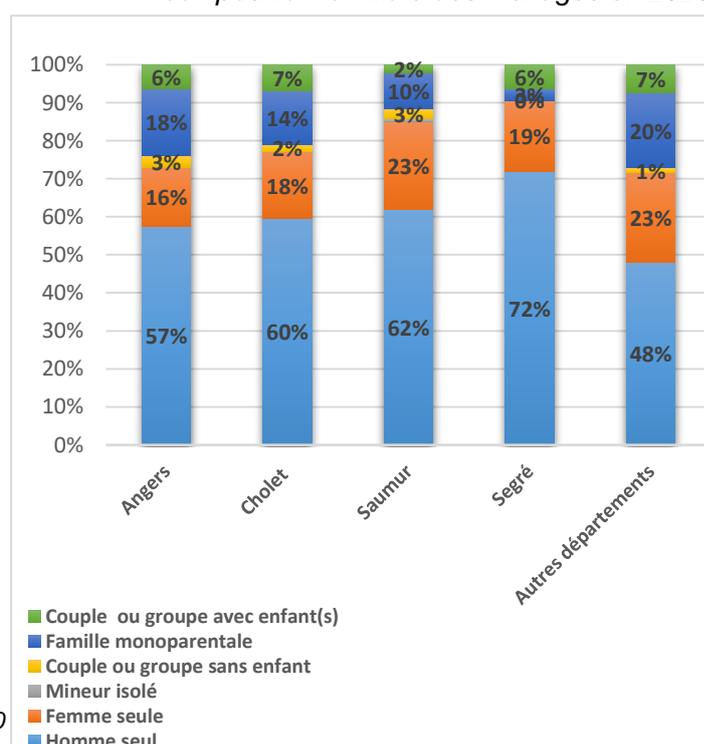
En observant la composition des ménages selon l'arrondissement de résidence, on note :

➤ Comme en 2019, une surreprésentation des hommes seuls sur Saumur et Segré (62% et 72% contre 58% au niveau départemental). Pour Segré, 91% des demandeurs sont des personnes seules.

➤ Une sous-représentation des familles monoparentales (10% contre 16% au niveau départemental) et des familles avec enfant(s) (2 % contre 6% au niveau départemental).

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Répartition des demandes par arrondissement selon la composition familiale des ménages en 2020



# Typologie des ménages selon la tranche d'âge et la composition familiale

## Note explicative

La tranche d'âge des ménages est celle de la personne désignée comme « chef de famille » lors du remplissage de la demande d'hébergement d'insertion faite auprès du SIAO.

**Les « chefs de famille » des ménages demandeurs entre 25-44 ans restent nettement majoritaires en 2020 (54 %).** La part reste stable par rapport à 2019.

En diminution chaque année depuis 2017, la part des chefs de ménages de moins de 25 ans augmente de 6 points de % sur un an.

Après avoir augmenté entre 2017 et 2019, les parts des 45 à 59 ans et des 60 ans et plus fléchissent en 2020.

Evolution de la demande selon la tranche d'âge des ménages entre 2017 et 2020

Tranche d'âge	2020		2019		2018		2017	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 25 ans	238	23,1%	222	16,9%	250	19,4%	264	20,4%
25 à 44 ans	556	53,9%	727	55,2%	686	53,2%	698	53,9%
45 à 59 ans	193	18,7%	291	22,1%	282	21,9%	248	19,2%
60 ans et plus	41	4,0%	75	5,7%	69	5,4%	69	5,3%
NC	0	0,0%	1	0,1%	2	0,2%	15	1,2%
<b>Ensemble</b>	<b>1031</b>	<b>100%</b>	<b>1316</b>	<b>100%</b>	<b>1289</b>	<b>100%</b>	<b>1294</b>	<b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2017 à 2020

Répartition de la demande selon la tranche d'âge et la composition familiale des ménages en 2020

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus
Homme seul	140 59%	315 57%	111 58%	34 77%
Femme seule	53 22%	74 13%	49 25%	7 16%
Mineur isolé	1 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Couple ou groupe sans enfant	13 5%	12 2%	2 1%	0 0%
Famille monoparentale	20 8%	118 21%	20 10%	2 5%
Couple ou groupe avec enfant(s)	11 5%	37 7%	11 6%	1 2%
<b>Ensemble</b>	<b>238 100%</b>	<b>556 100%</b>	<b>193 100%</b>	<b>44 100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Parmi les moins de 25 ans et les 45-59 ans, on retrouve, une part de femmes seules proportionnellement plus importante que pour l'ensemble des ménages. Elles représentent respectivement 22 % des moins de 25 ans et 25 % des ménages de 45-59 ans contre 18 % pour l'ensemble des ménages.

Parmi les 25-44 ans, on trouve logiquement une part de ménages avec enfant(s) plus important que pour les autres tranches d'âge (28 % pour les 25 à 44 ans contre 13 % pour les moins de 25 ans, 16% pour les 45-59 ans et 7% pour les 60 ans et plus).

Enfin, comme en 2019, pour les plus de 60 ans, les personnes seules représentent la quasi-totalité des demandes : 41 sur 44 demandes soit 93 % (96 % en 2019)

# Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge

Répartition de la demande selon l'arrondissement et la tranche d'âge en 2020

Arrondissement de résidence	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Angers	122	316	104	24	566
	22%	56%	18%	4%	100%
Cholet	58	112	30	5	205
	28%	55%	15%	2%	100%
Saumur	37	70	33	7	147
	25%	48%	22%	5%	100%
Segré	4	17	8	3	32
	13%	53%	25%	9%	100%
Autres départements	17	41	18	5	81
	21%	51%	22%	6%	100%
<b>Ensemble</b>	<b>238</b>	<b>556</b>	<b>193</b>	<b>44</b>	<b>1031</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

On observe, comme en 2019, une surreprésentation des moins de 25 ans sur les arrondissements de Cholet et Saumur (respectivement 28 et 25 % contre 23 % au niveau départemental).

A l'exception de l'arrondissement de Saumur, les 25 à 44 représentent plus de 50 % des chefs de ménage demandeurs sur l'ensemble des territoires.

Sur les trois arrondissements principaux les 60 ans et plus reste une catégorie minoritaire (environ 4% des ménages demandeurs).

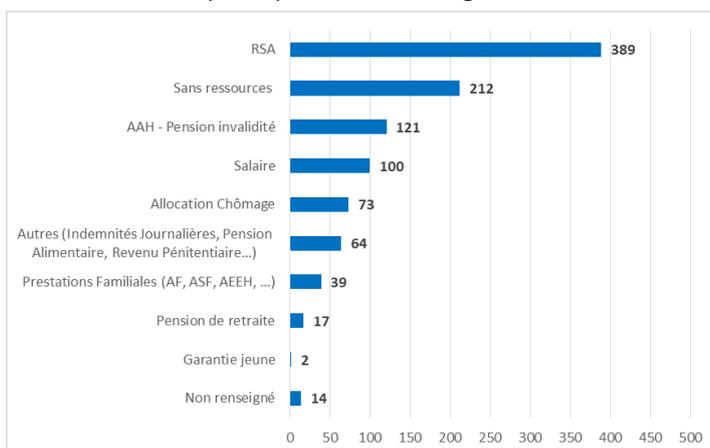
# Ressource principale des ménages demandeurs

Répartition de la ressource principale des ménages demandeurs en 2020

La ressource principale des ménages demandeurs est le RSA (389 ménages, soit 38 % des ménages).

On note également un nombre important des demandes de personnes sans ressources (212 ménages, soit 21%). 173 ménages perçoivent comme ressource principale un salaire ou une allocation chômage (17 % des demandeurs).

Enfin, l'AAH est la ressource principale de 12 % des ménages demandeurs (121 ménages).



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Répartition des ressources principales selon l'âge des ménages demandeurs en 2020

Type de ressources	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
RSA	31 13,0%	265 47,7%	79 40,9%	14 31,8%	389 37,7%
Sans ressource	107 45,0%	76 13,7%	24 12,4%	5 11,4%	212 20,6%
AAH - Pension d'invalidité	22 9,2%	59 10,6%	33 17,1%	7 15,9%	121 11,7%
Salaire	31 13,0%	57 10,3%	12 6,2%	0 0,0%	100 9,7%
Allocation chômage	10 4,2%	38 6,8%	24 12,4%	1 2,3%	73 7,1%
Autre (Indemnités Journalières, Pension Alimentaire, Revenu Pénitentiaire...)	27 11,3%	22 4,0%	14 7,3%	1 2,3%	64 6,2%
Prestation Familiale	5 2,1%	28 5,0%	6 3,1%	-	39 3,8%
Pension de retraite	-	1 0,2%	1 0,5%	15 34,1%	17 1,6%
Garantie jeune	2 0,8%	-	-	-	2 0,2%
Non renseigné	3 1,3%	10 1,8%	-	1 2,3%	14 1,4%
<b>Ensemble</b>	<b>238 100%</b>	<b>556 100%</b>	<b>193 99%</b>	<b>44 66%</b>	<b>1031 98%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

➤ 45% des ménages de moins de 25 ans n'ont aucune ressource. La non-accessibilité au RSA peut être une des raisons expliquant la part de jeunes sans ressources.

➤ Chez les 25-44 ans, la ressource principale est le RSA (47,7%). On note toutefois que 13,7% de cette tranche d'âge ne dispose d'aucune ressource, ce qui pose la question de l'accès au droit et d'un statut administratif éligible.

➤ Chez les 45-59 ans, la ressource principale est également le RSA (40,9%). On observe également une part significative de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité (17,1%). Cette part de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité est proportionnellement plus importante que pour les autres catégories d'âge. La part des ménages percevant un salaire ou une allocation chômage est relativement proche que pour la tranche d'âge des 25 à 44 ans. Cependant la part des demandeurs d'emploi est plus importante et celle des personnes en emploi plus faible que pour la précédente tranche d'âge.

➤ Enfin, la retraite apparaît, pour les 60 ans et plus, comme la première ressource principale (34,1%). On observe également le poids des ménages de plus de 60 ans bénéficiant du RSA (31,8 % soit 14 ménages). On peut également noter que 11,4 % des plus de 60 ans n'ont aucune ressource.

# Insertion professionnelle des ménages demandeurs

**Note méthodologique :** Concernant les ménages composés de plusieurs personnes, nous avons sélectionné le statut sur le marché de l'emploi du demandeur ou de la demandeuse principale. Ainsi chaque ménage n'est comptabilisé qu'une fois.

La situation professionnelle est celle au moment de la demande SIAO. Elle peut bien évidemment avoir changé par la suite.

*Répartition des ménages demandeurs SIAO en 2020 selon le statut en matière d'emploi*

Statut sur le marché de l'emploi	En nombre	En %
Demandeur d'emploi	516	50,0%
En emploi	126	12,2%
En formation	32	3,1%
Inactif	331	32,1%
Retraité	16	1,6%
Non renseigné	10	1,0%
<b>Ensemble</b>	<b>1031</b>	<b>100,0%</b>

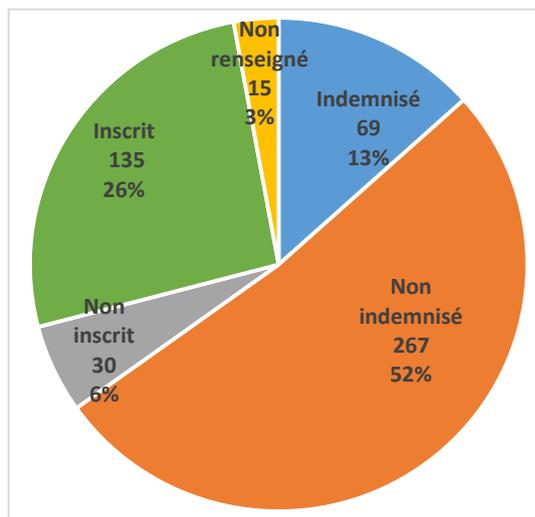
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

**La moitié des demandeurs SIAO sont demandeurs d'emploi.** Une part en progression depuis 2018 (50% contre 47 % en 2019 et 45% en 2018). En hausse de 2.5 points de % sur un an, la part des inactifs est également significative : 32 %.

Les personnes en emploi ou en formation représentent quant à elle 15 % des demandes (18% en 2019 et 16 % en 2018).

Pour la deuxième année consécutive, on peut noter la diminution des situations pour lesquelles nous n'avons pas d'informations relatives au statut sur le marché de l'emploi (1% contre 3,5 % en 2019 et 17,6 % en 2020). Sur les 32 ménages en formation 7 sont indemnisés.

*Répartition des demandeurs d'emploi selon le statut Pôle Emploi en 2020*



**Sur les 516 demandeurs d'emploi, la très grande majorité sont inscrits à Pôle Emploi :** 471 demandeurs inscrits (91 %) et 45 non-inscrits (9 %).

Cependant, la plupart des inscrits ne sont pas indemnisés : 267 sur 336 soit 79 % (ne sont pas comptabilisés les 135 demandeurs d'emploi dont les informations sur l'indemnisation est manquante).

Au final **seulement 69 demandeurs d'emplois sont indemnisés** par Pôle Emploi (85 en 2019).

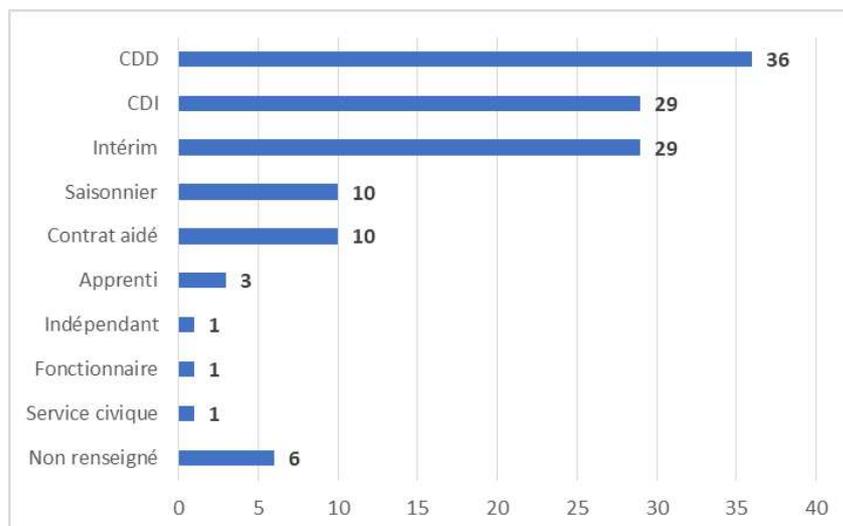
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

### Répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le type de contrat en 2020

Sur les 126 personnes en emploi, 29 sont en CDI soit 23% (23 % en 2019).

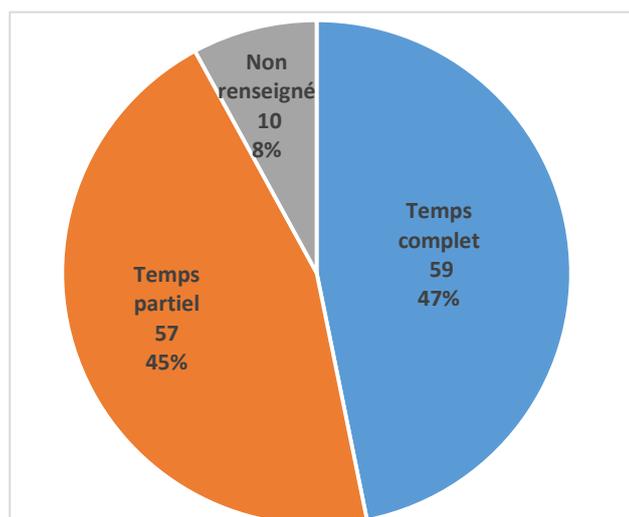
**Les CDD et contrats aidés représentent une part significative des personnes en emploi : 46 soit 37 % (41 % en 2019).**

Enfin, les contrats particulièrement précaires (intérim, saisonnier) occupent également une part non négligeable des emplois : 39 soit 31 % (31 % en 2019).



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

### Répartition des demandeurs SIAO en emploi selon le temps de travail en 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

57 personnes sur 126 occupent un emploi à temps partiel et 59 sur 126 un emploi à temps complet.

La part des « non renseigné » est plus importante concernant le temps de travail (8% soit 10 demandes) que pour l'item « type de contrat » (5% soit 6 demandes).

#### Élément complémentaire

Sur les 1 031 demandes, nous avons l'information d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour 79 d'entre-elles (7.6% contre 8,6 % en 2019 et 7,6 % en 2018). Sur ces 79 personnes, 41 sont inactives, 27 sont demandeuses d'emploi, 8 sont en emploi et 3 sont en formation.

# L'hébergement au moment de la demande

« L'hébergement chez des tiers » reste depuis 2016, le premier type d'hébergement au moment de la demande. En diminution depuis 2017, sa part est identique par rapport à 2019 (24%).

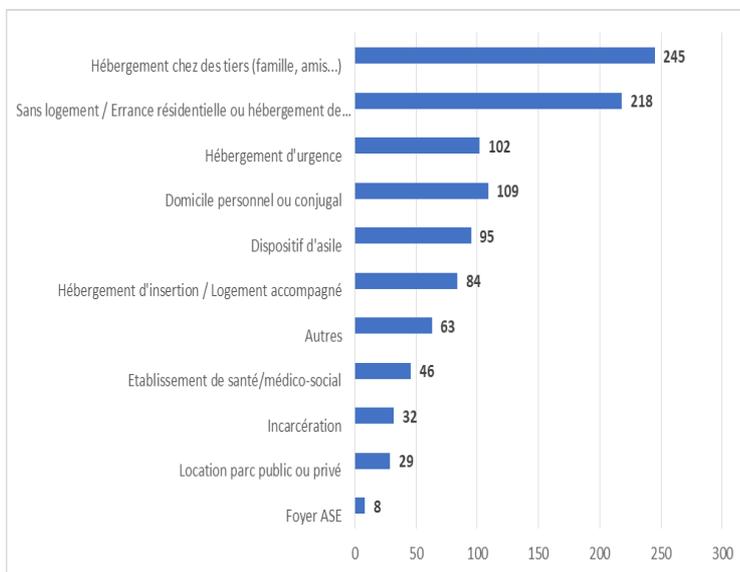
La part des personnes présentes dans un hébergement d'urgence, d'insertion ou un logement accompagné a baissé pour la deuxième année (22% en 2018, 20% en 2019 et 18% en 2020).

La part des personnes sans logement ou en logement de fortune est similaire à 2019 (21% en 2020 et 22% en 2019).

En baisse depuis 2017, la part des ménages disposant d'un logement se stabilise à 11% en 2020.

La part des demandes provenant des dispositifs asiles reste stable par rapport à 2019 (9% en 2020 et 10% en 2019).

Répartition par type d'hébergement des ménages au moment de la demande en 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Répartition par type d'hébergement au moment de la demande selon l'arrondissement en 2020

Hébergement	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Hébergement chez des tiers (famille, amis...)	125	62	37	7	14	245
	22%	30%	25%	22%	17%	24%
Sans logement / Errance résidentielle ou hébergement	137	46	26	1	8	218
	24%	22%	18%	3%	10%	21%
Domicile personnel ou conjugal	53	20	20	7	9	109
	9%	10%	14%	22%	11%	11%
Hébergement d'urgence	57	18	12	3	12	102
	10%	9%	8%	9%	15%	10%
Dispositif d'asile	45	13	24	5	8	95
	8%	6%	16%	16%	10%	9%
Hébergement d'insertion / logement accompagné	44	18	11	2	9	84
	8%	9%	7%	6%	11%	8%
Autres	39	12	4	-	8	63
	7%	6%	3%	-	10%	6%
Etablissement de santé/médico-social	24	8	8	3	3	46
	4%	4%	5%	9%	4%	4%
Incarcération	22	-	1	1	8	32
	4%	-	1%	3%	10%	3%
Location parc public ou privé	15	8	3	2	1	29
	3%	4%	2%	6%	1%	3%
Foyer ASE	5	-	1	1	1	8
	1%	-	1%	3%	1%	1%
<b>Ensemble</b>	<b>566</b>	<b>205</b>	<b>147</b>	<b>32</b>	<b>81</b>	<b>1031</b>
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

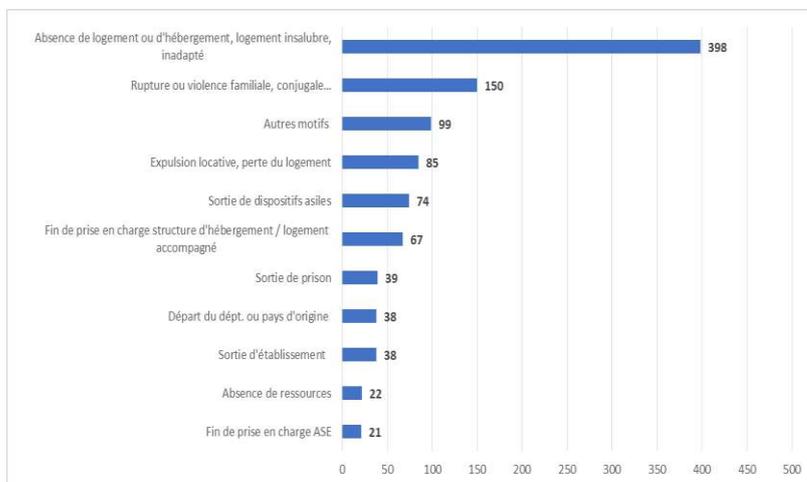
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Sur l'arrondissement de Saumur et de Segré, la part des ménages hébergés en dispositif d'asile (16% sur Saumur et Segré contre 9% au niveau départemental) et ayant leur domicile personnel (respectivement 14% à Saumur et 22% à Segré contre 11% au niveau départemental) au moment de la demande est nettement supérieure à la moyenne départementale. La surreprésentation des ménages déjà présents sur un dispositif d'asile était déjà constatée depuis 2017.

Parmi les demandeurs des autres départements, on observe un nombre important de demandeurs en hébergement d'urgence (15%) ou incarcéré (10%) au moment de la demande.

# Les motifs de la demande d'hébergement

Répartition par motif au moment de la demande en 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Le premier motif de demande reste comme en 2018 et 2019 « Absence de logement ou d'hébergement... » avec 39% des demandes. La part ne cesse d'augmenter depuis 2018 (30 % en 2018, 36% en 2019 et 39% en 2020).

On retrouve ensuite la « rupture / violence familiale, conjugale » avec 15 % des demandes (7 % en 2019). Ce motif enregistre la plus forte hausse en valeur par rapport à 2019 (+53 demandes).

Les parts des motifs « fin de prise en charge en structure d'hébergement » (-6 points de %) et « sorties de dispositifs d'asiles » (-3 points de %) baisse de manière significative par rapport à 2019.

Répartition des motifs de demandes d'hébergement d'insertion selon l'arrondissement en 2020

Le premier motif de demande d'hébergement est « l'absence de logement » depuis 2017 sur l'arrondissement d'Angers.

L'arrondissement de Cholet est marqué par une surreprésentation du motif « absence de logement » (avec 45 % des demandes contre 39% au niveau départemental).

Sur le Saumurois et le Segréen, les sorties de dispositifs d'asiles sont surreprésentées (respectivement 12 % et 22% des demandes). C'est également le cas du motif « absence de ressources » (5 % des demandes) pour l'arrondissement de Saumur.

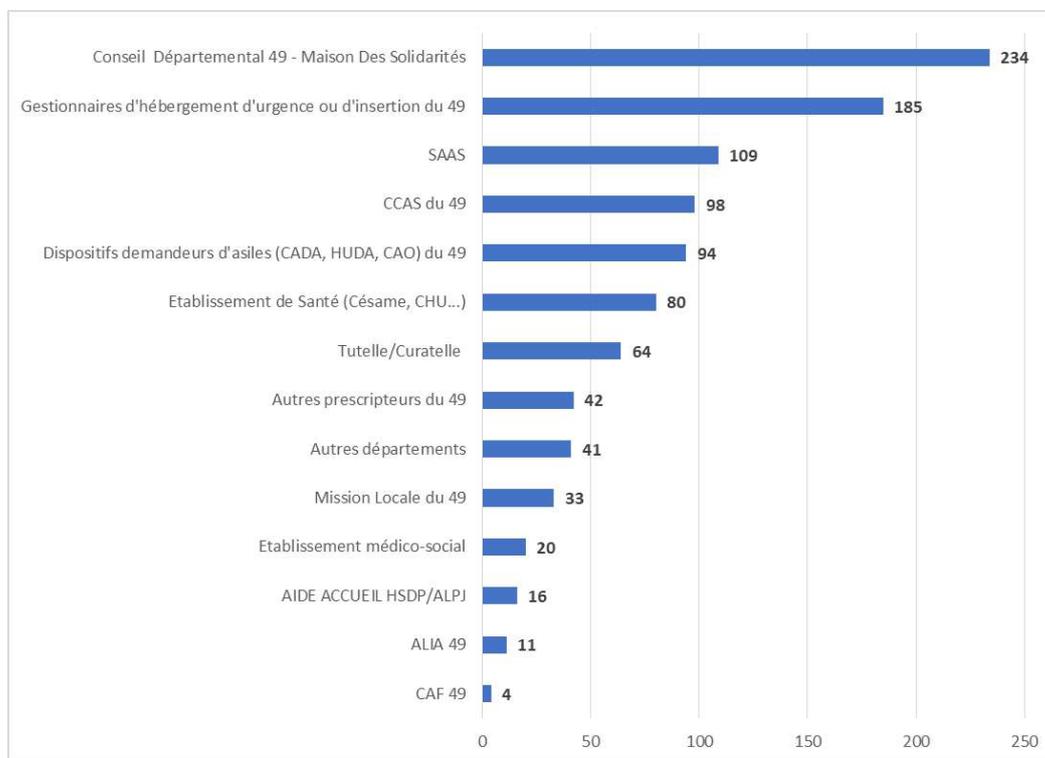
Motif de la demande	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Absence de logement ou d'hébergement, logement insalubre, inadapté	228 40%	93 45%	54 37%	4 13%	19 23%	398 39%
Rupture ou violence familiale, conjugale...	77 14%	33 16%	20 14%	5 16%	15 19%	150 15%
Autres motifs	48 8%	15 7%	15 10%	9 28%	12 15%	99 10%
Expulsion locative, perte du logement	53 9%	13 6%	13 9%	3 9%	3 4%	85 8%
Sortie de dispositifs asiles	32 6%	13 6%	17 12%	7 22%	5 6%	74 7%
Fin de prise en charge structure d'hébergement / logement accompagné	40 7%	11 5%	10 7%	2 6%	4 5%	67 6%
Sortie de prison	25 4%	1 0%	3 2%	1 3%	9 11%	39 4%
Départ du dépt. ou pays d'origine	25 4%	8 4%	0 0%	0 0%	5 6%	38 4%
Sortie d'établissement	15 3%	8 4%	7 5%	1 3%	7 9%	38 4%
Absence de ressources	8 1%	7 3%	7 5%	0 0%	0 0%	22 2%
Fin de prise en charge ASE	15 3%	3 1%	1 1%	0 0%	2 2%	21 2%
<b>Ensemble</b>	<b>566</b> <b>100%</b>	<b>205</b> <b>100%</b>	<b>147</b> <b>100%</b>	<b>32</b> <b>100%</b>	<b>81</b> <b>100%</b>	<b>1031</b> <b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Enfin pour les demandes provenant des autres départements, le motif « absence de logement » est le premier motif de demande (23 % des demandes). Le motif « expulsion locative, perte du logement » représente également une part significative.

# Les prescripteurs

Répartition des demandes d'hébergement d'insertion par prescripteurs en 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Les 3 premiers prescripteurs sont identiques depuis 2017. Il s'agit :

➤ **du Conseil Départemental via les Maisons des Solidarités (22,7% des ménages demandeurs)**. Les MDS sont le premier prescripteur depuis 2019 (2<sup>ème</sup> en 2017 et 2018). La part des demandes effectuées par les MDS reste stable par rapport à 2019.

➤ **des gestionnaires d'hébergement d'insertion pour 17,9% des demandes** (dans le cadre notamment de parcours HU/HI et de mesures ASLL pratiquées par les associations). Leur poids dans les demandes ne cesse de diminuer depuis 2018 (23,5% en 2018, 21,6% en 2019 et 17,9% en 2020).

➤ **du SAAS avec 10,6 % des demandes**. Pour ce prescripteur, après une année 2018 marqué par une baisse des demandes et une année 2019 caractérisée par une hausse des demandes, on observe en 2020 une diminution de la part des demandes et du volume de demandes (- 57 demandes et 2 point de %). Le SAAS reste comme les années précédentes le 3<sup>ème</sup> prescripteur du département.

Les demandes émanant des dispositifs de demandeurs d'asile du 49 baisse fortement (-50 demandes et -1.8 points de %) après une augmentation progressive depuis 2017.

On note une diminution significative du volume des demandes émanant des établissements de santé après trois années consécutives de hausse (65 demandes en 2017, 81 en 2018 et 101 demandes en 2019). Leur part dans les demandes SIAO reste stable (7.7% en 2019 7.8% en 2020).

Les demandes provenant des CCAS du 49 (+26 demandes), des établissements médico-sociaux (+11 demandes) et d'ALIA 49 (+3 demandes) sont en progression en 2020.

Par contre les demandes provenant d'Aide Accueil HAPJ (-17 demandes), des autres départements (-14 demandes), de la CAF 49 (-6 demandes), des Missions Locales du 49 et des services de tutelle/curatelle (-5 demandes chacun) ont nettement diminué en 2020.

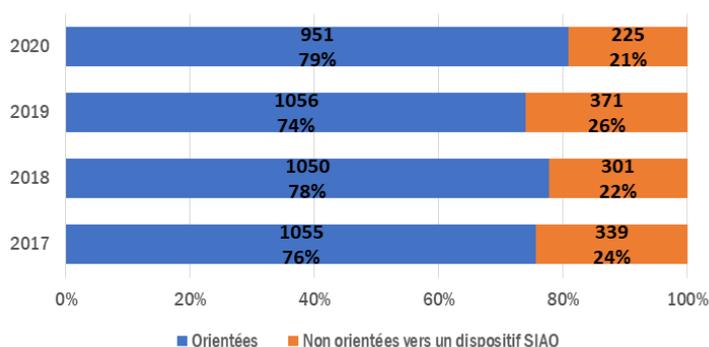
# L'instruction des demandes auprès du SIAO

En 2020, le SIAO a réalisé 1155 instructions de ménages demandeurs unique et validé l'entrée en directe de 21 ménages soit 1176 ménages au total. 223 demandes d'insertion de moins ont été instruites par rapport à 2019.

Sur les 1 176 demandes de ménages instruites ou entrées en directes, 951 ont été orientées vers un dispositif SIAO (soit 79 %) et 225 n'ont pas été orientées vers un dispositif SIAO pour diverses raisons (voir détail p. 34). Après un repli en 2019, la part des demande orientées rebondie (+ 5 points de % par rapport à 2019) en 2020.

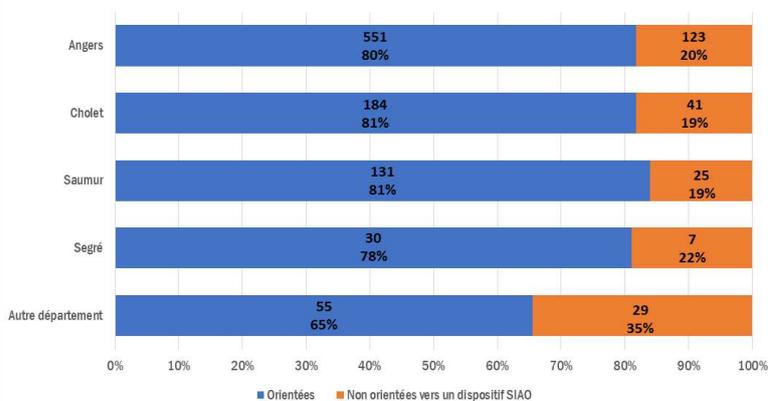
Les demandes non orientées ont pu être orientées vers du logement autonome ou vers des dispositifs non gérés par le SIAO (type TEMPO).

Demands instruites ou entrées en directes : comparaison entre 2017 et 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2017 à 2020

Demands instruites en 2020 par arrondissements de résidence



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Hormis pour les demandes dont le ménage réside hors du département au moment de la demande, sur l'ensemble des arrondissements la part des demandes orientées est supérieure à 78 % et monte même jusqu'à 81 % dans le choletais et le saumurois.

On observe une augmentation de la part des demandes orientées sur tous les arrondissements. Respectivement, +13 points de % à Segré, +6 points de % à Angers, +5 points de % à Cholet, +3 points de % sur les autres départements et +2 points de % à Saumur.

# Les ménages orientés

Evolution des orientations par dispositifs entre 2017 et 2020

	Nombre d'orientations				Part des orientations			
	2020	2019	2018	2017	2020	2019	2018	2017
CHRS Insertion	242	221	274	274	25,4%	20,9%	26,1%	26,0%
Sous-location / IML	199	199	155	170	20,9%	18,8%	14,8%	16,1%
ALT réfugiés	99	128	105	87	10,4%	12,1%	10,0%	8,2%
CHRS Stabilisation	98	130	126	95	10,3%	12,3%	12,0%	9,0%
Résidence Sociale	93	106	78	125	9,8%	10,0%	7,4%	11,8%
Pension de famille	82	89	64	63	8,6%	8,4%	6,1%	6,0%
Résidence Accueil	40	34	39	24	4,2%	3,2%	3,7%	2,3%
FJT	30	38	30	19	3,2%	3,6%	2,9%	1,8%
Sous-location Réfugiés	28	19	-	-	2,9%	1,8%	-	-
ALT + Habitat Mômes	23	65	146	159	2,4%	6,2%	13,9%	15,1%
CHRS Bas seuil	13	14	21	27	1,4%	1,3%	2,0%	2,6%
CHRS Hors Les Murs	4	13	12	12	0,4%	1,2%	1,1%	1,1%
<b>Ensemble</b>	<b>951</b>	<b>1056</b>	<b>1050</b>	<b>1055</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2017 et 2020

Après une année de baisse, les orientations en CHRS Insertion reviennent à une proportion similaire aux années 2016 à 2018 (entre 25,5 et 26,1 % depuis 2016). **Néanmoins, le CHRS Insertion reste, en 2020, le premier dispositif vers lequel les ménages sont orientés.**

Pour la Sous-Location, la part des orientations continue d'augmenter pour la deuxième année consécutive (+4 points de % en 2019 et +2.1 points de % en 2020). Cette dynamique s'explique en grande partie par la très forte réduction des orientations vers l'ALT (-42 orientations entre 2019 et 2020) et un transfert de certaines situations vers de la Sous-Location/IML.

Pour l'ALT Réfugiés, on observe un recul en 2020 après plusieurs années marquées par une hausse d'orientations vers le dispositif. Toutefois, il passe de la quatrième position à la troisième position entre 2019 et 2020.

Après deux années de stabilité, le CHRS Stabilisation décroît pour revenir à une part comparable à l'année 2017. Il chute en cinquième position des dispositifs en termes d'orientations.

La Résidence Sociale reste stable en 2020 après une année 2019 marquée par une remontée des orientations (10% des orientations).

Pour le CHRS Bas Seuil, le nombre d'orientations est quasiment le même que celui de 2019.

La Résidence Accueil connaît une légère augmentation du nombre d'orientation par rapport à 2019.

La part des orientations vers de la Pension de Famille est similaire à celle constatée en 2019.

Le nombre d'orientation vers le FJT est en léger recul après trois années consécutives de hausse (-8 orientations en 2020) ainsi que celui du CHRS Hors Les Murs. Le nombre d'orientations en CHRS Hors les Murs est deux fois moins important que de 2017 à 2019.

Enfin, on note l'augmentation du nombre d'orientation vers de la Sous-location réfugiés avec 9 orientations supplémentaires par rapport à 2019.

## Répartition des orientations par dispositifs selon l'arrondissement de résidence en 2020

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép.	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	5	1	16	0	1	23
	1%	1%	12%	0%	2%	2%
ALT Réfugiés	62	13	19	2	3	99
	11%	7%	15%	7%	5%	10%
CHRS Insertion	124	70	26	5	17	242
	23%	38%	20%	17%	31%	25%
CHRS Stabilisation	58	20	11	0	9	98
	11%	11%	8%	0%	16%	10%
CHRS Bas seuil	7	2	4	0	0	13
	1%	1%	3%	0%	0%	1%
Pension de famille	44	13	13	7	5	82
	8%	7%	10%	23%	9%	9%
Résidence Accueil	24	8	6	1	1	40
	4%	4%	5%	3%	2%	4%
Résidence Sociale	61	23	1	3	5	93
	11%	13%	1%	10%	9%	10%
Sous-location / IML	135	20	26	7	11	199
	25%	11%	20%	23%	20%	21%
Sous-location Réfugiés	8	8	7	5	0	28
	1%	4%	5%	17%	0%	3%
FJT	23	3	2	0	2	30
	4%	2%	2%	0%	4%	3%
CHRS Hors Les Murs	0	3	0	0	1	4
	0%	2%	0%	0%	2%	0%
<b>Ensemble</b>	<b>551</b>	<b>184</b>	<b>131</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>951</b>
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Le nombre d'orientations vers un dispositif SIAO qui était stable depuis 2017 (entre 1050 et 1056 orientations) connaît une forte baisse en 2020 (-105 orientations). La baisse du nombre de demandes d'insertion instruites en 2020 a engendré un nombre d'orientation moins important.

**A l'exception du choletais, le nombre d'orientations par rapport à 2019 est orienté à la baisse sur l'ensemble des arrondissements (-78 demandes pour Angers, -40 demandes pour Saumur et -2 demandes pour Segré).** Pour Angers, les orientations avaient baissé entre 2017 et 2018 (-24 orientations) avant de se stabiliser entre 2018 et 2019 (-1 orientation), tandis que pour Saumur elles avaient fortement augmenté entre 2017 et 2019 (+34 orientations). Par contre pour Segré le nombre d'orientations est en légère diminution depuis 2017 (35 en 2017, 34 en 2018, 32 en 2019 et 30 en 2020). Cholet est le seul arrondissement à enregistrer une hausse des orientations en 2020 (+6 orientations). Hormis 2019, cet arrondissement a déjà connu une hausse des orientations entre 2017 et 2018 (+24 orientations). Les orientations de ménages résidant sur un autre département ont progressé par rapport à 2019 (+9 orientations).

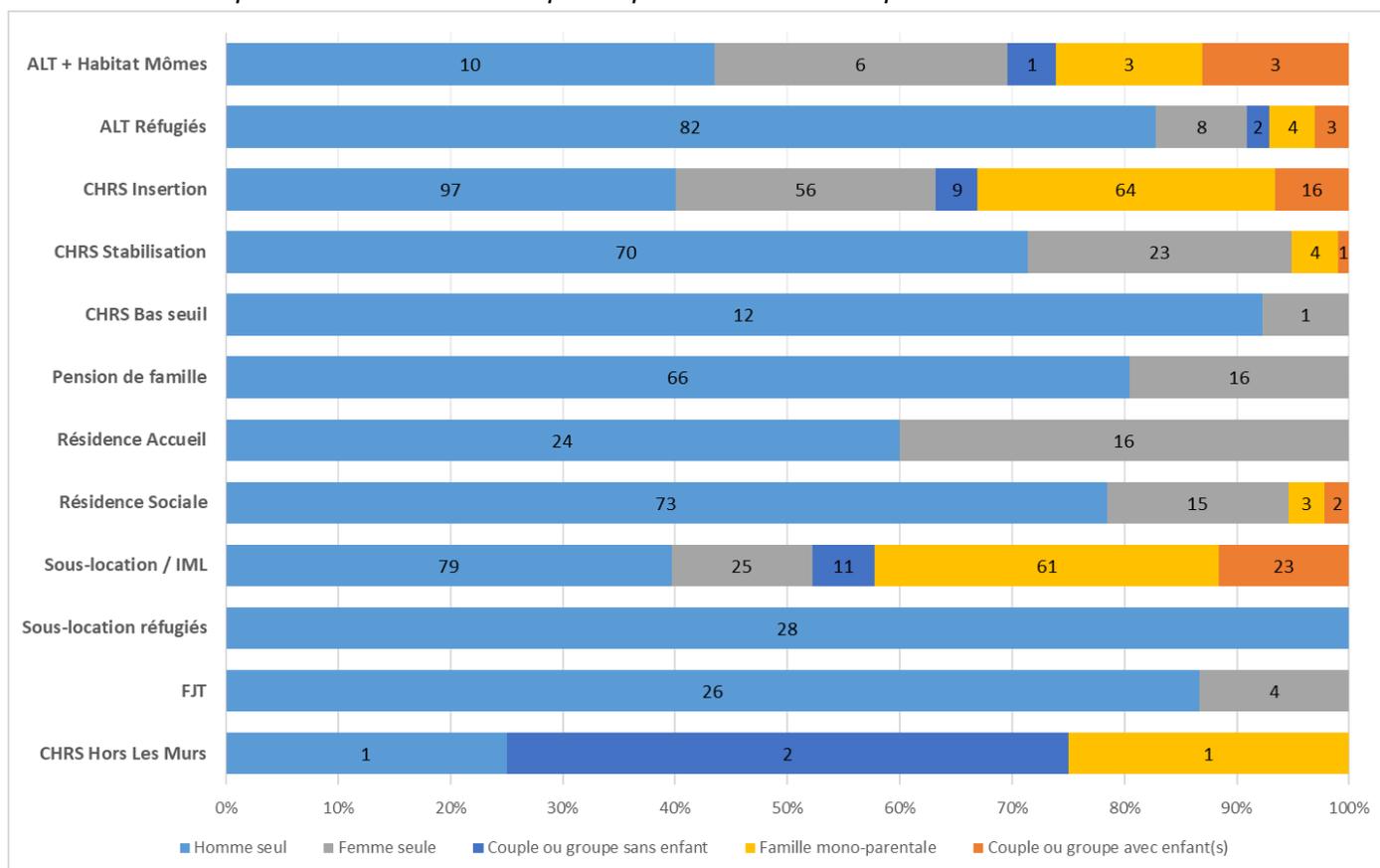
Sur l'arrondissement d'Angers, les orientations en Sous-Location représentent la part la plus importante des orientations (25%). Cette part est en augmentation par rapport à 2019 (+5 points de % et +8 orientations). Le deuxième dispositif est le CHRS Insertion, qui connaît une remontée du nombre d'orientations par rapport à 2019 (+6 points de % et +14 orientations).

La part des orientations en CHRS Insertion reste très importante sur l'arrondissement de Cholet (38% des orientations en 2020 contre 40% en 2019, 39 % en 2018 et 52 % en 2017).

Sur l'arrondissement de Saumur, la réduction des orientations vers l'ALT (-10 orientations en 2020) et un transfert de certaines situations vers la Sous-location/IML (+4 orientations) se poursuit en 2020.

Pour Segré, l'IML/Sous-location reste le premier dispositif mais connaît une forte baisse du nombre d'orientations par rapport à 2019 (-15 points de % et - 5 orientations). L'ALT Réfugiés et la Résidence sociale occupaient une part des orientations importantes (respectivement 19% et 16% en 2019). La diminution de ces dispositifs s'accompagne d'une hausse des proportions de la Pension de Famille (+5 orientations) et de la Sous-location Réfugiés (+3 orientations).

### Répartition des orientations par dispositifs selon la composition familiale en 2020



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

➤ Comme nous l'avons vu précédemment, les hommes seuls occupent une part significative dans les demandes faites au SIAO (59 % des demandes en 2020). Pour les ménages orientés, la part des ménages composés d'homme seul est quasiment équivalente (60% des orientations contre 64 % en 2019). Celle-ci est particulièrement importante sur les dispositifs Sous-location réfugiés (100 %), Bas Seuil (92%), FJT (87%), ALT Réfugiés (84 %) et Pension de famille (82%).

➤ Les femmes seules représentent 18 % des demandes et des orientations (17 % des demandes et 16% des orientations en 2019). Elles sont surreprésentées, comme en 2018 et 2019, en Résidence Accueil (40 % des orientations contre 30 % en 2018 et 38% en 2019) et en CHRS Insertion (23 % des orientations contre 24% en 2018 et 2019). Leur présence se renforce en ALT/Habitat Mômes avec 26% des orientations contre 17% en 2019. On observe une faible présence dans les orientations en ALT Réfugiés et en CHRS Bas-Seuil.

➤ Les orientations de couples ou groupes sans enfant représentent 3 % de l'ensemble des orientations comme en 2019. On les retrouve principalement en Sous-Location/IML (11 orientations) et en CHRS Insertion (9 orientations). En 2020, la Sous-location reste le premier dispositif en matière d'orientation pour cette composition familiale.

➤ 15 % des ménages orientés vers un dispositif SIAO sont des familles monoparentales (15 % des demandeurs) contre 12 % en 2019 (13 % des demandeurs). Comme en 2018 et 2019, la première orientation est le CHRS insertion (64 orientations soit 46 % des orientations des familles monoparentales). On retrouve également une forte concentration de cette composition familiale dans les orientations vers la Sous-Location (61 orientations). Une augmentation du nombre d'orientation est observée sur le dispositif Sous-location/IML (+16 orientations).

➤ Les couples ou groupes sans enfant représentent 5 % des orientations pour 5 % des demandeurs (5% des orientations et 7% des demandes en 2019). Les orientations se font majoritairement vers de la Sous-Location/IML (23 orientations soit 48% des orientations vers ce dispositif) et du CHRS Insertion (16 soit 33 %). La Sous-location/IML a fortement augmenté pour cette composition (+6 orientations).

# Les ménages non orientés vers le SIAO

Sur les 1176 demandes instruites ou entrées en directes en 2020, 225 n'ont pas été orientées vers un dispositif du SIAO (371 en 2019). Elles représentent 21 % des demandes instruites (26% en 2019, 22,3% en 2018, 24,3 % en 2017 et 29,9 % en 2016).

Ainsi au 24/03/2021 :

- 84 demandes sont à actualiser
- 61 ont fait l'objet d'un refus
- 60 ont été classées
- 15 ont trouvé une autre solution
- 4 demandes complexes sont renvoyées en CPO
- 1 doublon de demande

**Cela signifie que 88 demandes peuvent encore être orientées vers un dispositif SIAO.**

## Les Motifs de refus du SIAO en 2020

Motif de refus	Nombre
Relève du logement autonome	22
Relève de l'urgence	12
Ne relève pas du SIAO	7
Préconisation TEMPO	6
Relève du soin ou du médico-social	6
Statut administratif / Dispositifs asiles	5
Préconisation ou poursuite de l'ASLL	2
Maintien dans l'hébergement/logement actuel	1
<b>Total</b>	<b>61</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

## ➤ 75 demandes classées ou ayant trouvé une autre solution en 2020 contre 106 en 2019

On retrouve principalement trois motifs de classement :

- « Départ vers un autre département » avec 35 soit 47 % des demandes classées
- « Accès au logement autonome » et « demande annulée » avec chacun 13 refus soit 17 % des demandes classées respectives.

## ➤ 61 refus en 2020 contre 151 en 2019

Le principal motif de refus est « relève du logement autonome » : 22 refus soit plus du tiers des refus (45% des refus en 2019). La baisse significative de ce motif de refus s'explique par des demandes d'insertion de plus en plus orientées sur les dispositifs IML/Sous-location ce qui réduit le nombre de refus.

On retrouve ensuite le motif « relève de l'urgence » (12 refus).

## Les motifs de demandes classées en 2020

Motif de classement et des autres solutions	Nombre
Départ vers un autre département	35
Logement autonome	13
Demande annulée par le ménage	13
Sans suite, sans nouvelles	8
Autres dispositifs	2
Incarcération	2
Hebergé chez un tiers	1
Décédé	1
<b>Total</b>	<b>75</b>

Source : SIAO49, (tableau Excel), 2020

# La liste d'attente au 04/01/2021

Liste d'attente au 01/01/2021 par dispositifs et selon la composition familiale	Angers	Angers Cholet	Angers Cholet Saumur	Angers Cholet Saumur Segré	Angers Saumur	Cholet	Cholet Saumur	Saumur	Segré	Total général	Ménages positionnés sur un hébergement/ logement vacant/
<b>ALT</b>					1			5		6	2
Femme seule								1		1	
Homme seul					1			4		5	
<b>ALT Pension de Famille</b>	1	1			1			1		4	1
Femme seule					1					1	
Homme seul	1	1						1		3	
<b>ALT Réfugiés</b>	56	2	1		1	8		3		71	10
Couple avec enfants	1									1	
Couple sans enfant	1									1	
Femme seule	5					1				6	
Femme seule avec enfants	4					1				5	
Groupe d'adultes avec enfants						1				1	
Groupe d'adultes sans enfant	1									1	
Homme seul	43	2	1		1	5		3		55	
Homme seul avec enfants	1									1	
<b>ALT Résidence Sociale</b>	4	1				1				6	1
Femme seule		1								1	
Homme seul	4					1				5	
<b>CHRS Bas Seuil</b>	6				4			2		12	2
Homme seul	6				4			2		12	
<b>CHRS Insertion</b>	92	13	11		3	26	2	5	1	153	8
Couple avec enfants	9	3				4				16	
Couple sans enfant	1	2	1							4	
Femme seule	20	4	2			9	2	1	1	39	
Femme seule avec enfants	20	2	2			5				29	
Groupe d'adultes avec enfants	1									1	
Groupe d'adultes sans enfant	2		1					1		4	
Homme seul	38	2	5		3	8		3		59	
Homme seul avec enfants	1									1	
<b>CHRS Stabilisation</b>	38	9	9	1	5	11	4	7		84	2
Couple sans enfant	1									1	
Femme seule	10	2				3				15	
Homme seul	27	7	9	1	5	8	4	7		68	
<b>FJT</b>	8	1	1			2				12	12
Homme seul	8	1	1			2				12	
<b>Habitat mères</b>								2		2	0
Couple avec enfants								1		1	
Homme seul avec enfants								1		1	
<b>IML/Sous-location</b>	97	1	1			9		4		112	24
Couple avec enfants	8					1				9	
Couple sans enfant	4									4	
Femme seule	17	1						1		19	
Femme seule avec enfants	26					1				27	
Groupe d'adultes sans enfant	1									1	
Homme seul	39		1			6		3		49	
Homme seul avec enfants	2					1				3	
<b>Pension de Famille</b>	43	2	1	1		4		5	1	57	13
Femme seule	9	1				1		2	1	14	
Homme seul	34	1	1	1		3		3		43	
<b>Résidence Accueil</b>	28	1			1	15	1	4		50	1
Couple sans enfant						1				1	
Femme seule	6	1				7		1		15	
Femme seule avec enfants						1				1	
Homme seul	22				1	6	1	3		33	
<b>Résidence Sociale</b>	51	4				22		3		77	10
Couple avec enfants	1	1								2	
Femme seule	8					1				9	
Femme seule avec enfants	2									2	
Groupe d'adultes sans enfant	1									1	
Homme seul	39	3				21				63	
<b>Sous-Location Réfugié - Colocation</b>	13					3				16	5
Homme seul	13					3				16	
<b>Total général</b>	<b>437</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>101</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>662</b>	<b>91</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2021

**Note :** Ménages positionnés sur un hébergement/logement vacant : Les ménages ont été proposés par le SIAO à une structure ayant des places vacantes. Le SIAO est en attente de la réponse des structures d'hébergements concernant ces ménages proposés. Les ménages sont toujours comptabilisés dans la liste d'attente. Par contre, les ménages en cours d'intégration ne sont plus comptabilisés sur liste d'attente.

### Ménages en Liste d'attente au 04/01/2021

Nature des dispositifs	Nombre de ménages en attente au 04/01/2021	Délai médian d'attente* (en jours) au 04/01/2021
IML/Sous-Location + Sous-location Réfugiés	128	98,5 jours
CHRS Insertion	153	160 jours
Résidence Sociale (+ALT RS)	83	179 jours
ALT Réfugiés	71	207 jours
CHRS Stabilisation	84	198,5 jours
Pension de Famille (+ALT PF)	61	181 jours
Résidence Accueil	50	260 jours
CHRS Bas Seuil	12	269,5 jours
FJT	12	106,5 jours
ALT + Habitat Mômes	8	76 jours
CHRS Hors Les Murs	0	0 jours
<b>Ensemble</b>	<b>662</b>	<b>180 jours</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2021

\* Délai d'attente à compter de l'orientation

**Au 04/01/2021, 662 ménages sont en liste d'attente depuis 180 jours** (délai médian), dont 93 ménages positionnés sur un hébergement ou un logement vacant ou orientés dans le cadre de convention de partenariat (Résidence Sociale, FJT) ou de mois-mesures dans le cadre de la sous-Location. En plus des ménages sur liste d'attente, 40 ménages étaient en cours d'intégration ou en cours de captation.

**Le délai médian d'attente a augmenté par rapport à 2019 (+ 80 jours).** Le précédent pic du délai médian d'attente (le 01/02/2017 avec 142 jours) est dépassé.

Par rapport à 2019, le délai médian a augmenté pour l'IML/Sous-Location (+15 jours), pour le CHRS Insertion (+48 jours), pour la Résidence sociale (+87 jours), pour l'ALT Réfugiés (+121 jours), pour le CHRS Stabilisation (+120 jours), pour la Pension de famille (+63 jours), pour la Résidence Accueil (+91 jours) et pour le FJT (+21 jours). Il a diminué pour le CHRS Bas seuil (-14 jours) et pour l'ALT/Habitat Mômes (-18 jours).

**Pour rappel, seul le dispositif CHRS Bas seuil dépassait un délai médian d'attente de 6 mois en 2019.**

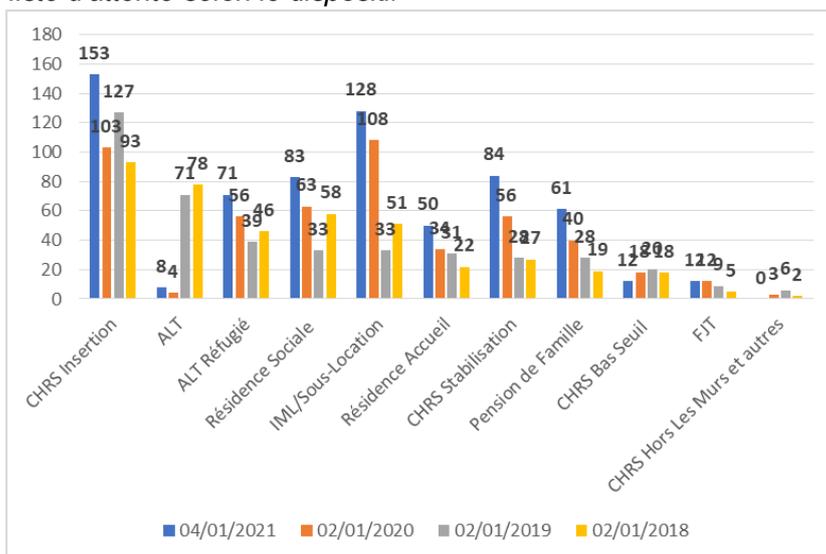
### Le nombre de ménages sur liste d'attente augmente sur la plupart des dispositifs.

La hausse de la liste d'attente se poursuit pour : l'ALT Réfugiés, la Résidence sociale, l'IML/Sous-location, la Résidence Accueil, le CHRS Stabilisation et la Pension de Famille.

Le dispositif Sous-Location Réfugiés participe à l'augmentation de la liste d'attente de l'IML/Sous-location.

Seule, la liste d'attente du CHRS Bas Seuil diminue (-6) et la liste d'attente du FJT se stabilise.

Evolution entre le 02/01/2018 et le 02/01/2020 des ménages en liste d'attente selon le dispositif



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2017 à 2020

# Les ménages entrés

Répartition des ménages intégrés par dispositifs et selon l'arrondissement en 2020

**360 ménages sont entrés dans un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné en 2019 soit 507 personnes** (476 ménages et 694 personnes en 2019, 540 ménages et 784 personnes en 2018 et 529 ménages et 810 personnes en 2017). Les entrées et sorties limitées par les confinements successifs ont retardé la mise à disposition des places disponibles par le SIAO et orienté à la baisse le nombre de ménages entrés en 2020.

Les principaux dispositifs intégrés par les ménages sont :

- l'IML/sous-location (92 ménages soit 26 %)
- les CHRS Insertion (75 ménages soit 21 %)
- la Pension de Famille (41 ménages soit 11 %)
- l'ALT Réfugiés (40 ménages soit 11 %)
- la Résidence Sociale (38 ménages soit 11 %)
- le CHRS Stabilisation (34 ménages soit 9 %)

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	2	2	5		9
	1%	2%	7%		3%
ALT Réfugiés	20	4	16		40
	10%	5%	24%		11%
CHRS Bas seuil			4		4
			6%		1%
CHRS Hors les Murs		1			1
		1%			0%
CHRS Insertion	30	30	15		75
	14%	37%	22%		21%
CHRS Stabilisation	16	8	10		34
	8%	10%	15%		9%
FJT	13		1		14
	6%		1%		4%
Habitat Môme			2		2
			3%		1%
Pension de famille	29	4	6	2	41
	14%	5%	9%	50%	11%
Résidence Accueil	4	3	3		10
	2%	4%	4%		3%
Résidence Sociale	28	10			38
	14%	12%			11%
Sous-location / IML	65	20	5	2	92
	31%	24%	7%	50%	26%
Ensemble	207	82	67	4	360
	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Sur l'arrondissement d'Angers, le premier dispositif est la sous-location/IML. Le CHRS Insertion est le 2ème dispositif en matière d'entrée mais les ménages de l'arrondissement sont proportionnellement moins entrés sur ce dispositif que pour Cholet et Saumur. Le nombre d'entrées sur le CHRS Insertion est resté stable en 2020 avec 30 entrées contre 31 en 2019.

Sur l'Arrondissement de Cholet, les entrées en CHRS Insertion reviennent à un niveau comparable à l'année 2018 (37% des entrées contre 47% en 2019 et 35 % en 2018). On peut observer l'augmentation de la Sous-location/IML (+13 entrées).

Sur l'arrondissement de Saumur, 43% des entrées se sont faites sur les CHRS (contre 37 % en 2019 et 54 % en 2018). On note par contre l'augmentation de l'ALT Réfugiés (+4 entrées) et de la Sous-Location (+3 entrées).

Sur l'arrondissement de Segré, l'offre étant limitée, les entrées se concentrent sur deux dispositifs : les Pensions de Famille et la Sous-Location/IML. Pour la première fois depuis 2018, aucune entrée n'est enregistrée sur l'ALT Réfugiés.

Evolution des ménages intégrés par arrondissement entre 2016 et 2020

	2020		2019		2018		2017		2016	
Angers	207	58%	267	56%	306	57%	289	55%	272	58%
Cholet	82	23%	98	21%	113	21%	122	23%	91	19%
Saumur	67	19%	97	20%	113	21%	102	19%	106	22%
Segré	4	1%	14	3%	8	1%	16	3%	4	1%
Ensemble	360	100%	476	100%	540	100%	529	100%	473	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2016 à 2020

**L'année 2020 enregistre un recul encore plus important d'entrée qu'en 2019 (- 116 entrées après -64 en 2019) malgré des créations de nouvelles places.**

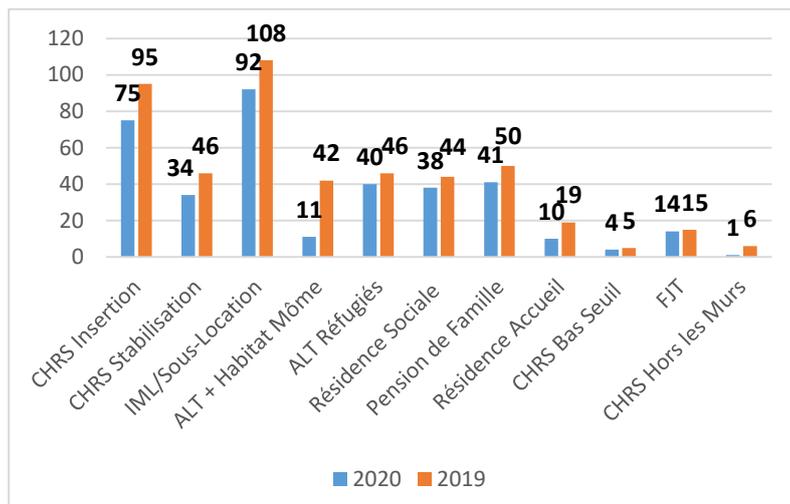
Malgré cette diminution, la répartition des entrées entre les différents arrondissements du département reste relativement stable comme c'est le cas depuis 2016. Ainsi, le nombre d'entrées a fortement baissé sur l'Arrondissement d'Angers (-60 entrées), de Cholet (-16 entrées), de Saumur (-30 entrées) et de Segré (-10 entrées).

**En termes de dynamique entre 2019 et 2020, on observe une diminution du nombre d'entrées sur l'ensemble des dispositifs.**

Pour la troisième année consécutive, le nombre d'entrées baisse en CHRS Insertion (113 entrées en 2018, 95 en 2019 et 75 en 2020).

L'ALT et le CHRS Stabilisation connaissent les baisses les plus importantes en matière d'entrées pour la deuxième année de suite (respectivement -31 et -16 entrées) à contrario de l'IML/Sous-location (-12 entrées) pour lequel il s'agit de la première année. La difficulté de capter des logements et le gel des entrées lors des confinements successifs sont les principales explications à la diminution des entrées en Sous-location en 2020.

Evolution des ménages entrés par dispositif entre 2018 et 2019



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2018 à 2020

## Les délais d'attente avant l'entrée

**Le délai d'attente médian entre la réception du dossier par le SIAO et l'intégration dans une structure est de 157 jours pour les ménages entrés en 2020** (127 en 2019, 129,5 en 2018 et 92,5 en 2017). A l'exception de l'année 2019, le délai d'attente médian continue d'augmenter chaque année. En ALT Réfugiés le délai d'attente n'est que de 60 jours tandis qu'en CHRS Hors les Murs, il est de 311 jours.

### Délai médian d'attente (en jours) des ménages entrés dans un dispositif en 2020 par arrondissement et par dispositif

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	252,5	95	157	-	157
ALT Réfugié	185,5	59,5	54	-	59,5
CHRS Bas seuil	-	-	170	-	170
CHRS Hors les Murs	-	311	-	-	311
CHRS Insertion	134,5	87,5	120	-	120
CHRS Stabilisation	134	139,5	106	-	134
FJT	131	-	-	-	131
Pension de famille	331	262	26	114,5	188,25
Résidence Accueil	254	953	230	-	254
Résidence Sociale	236	175,5	-	-	205,75
Sous-location / IML	189	182	84	84,5	133,25
<b>Ensemble</b>	<b>189</b>	<b>175,5</b>	<b>113</b>	<b>99,5</b>	<b>157</b>

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2020

Nbre de ménages intégrés inférieur à 10 : délai médian à prendre avec précaution

**Attention** : Les personnes entrées en direct dans les structures ne sont pas comptabilisées dans le délai médian d'attente.

**Le délai d'attente médian a augmenté sur l'ensemble des arrondissements.** Cholet et Saumur enregistrent de fortes hausses (respectivement +101 jours et +56 jours) alors que l'augmentation est plus modérée sur Segré et Angers (respectivement +24 jours et +10 jours).

Seul le dispositif ALT Réfugiés possède un délai d'attente en dessous des 100 jours.

Par rapport à 2019, on notera une augmentation du délai pour l'ALT (+19 jours), le CHRS Insertion (+22 jours), le FJT (+55 jours), la Pension de Famille (+62 jours), le CHRS Stabilisation (+71 jours), la Résidence Sociale (+74 jours) et la Résidence Accueil (+120 jours). Le délai diminue pour la Sous-location/IML (-36 jours), l'ALT Réfugiés (-94 jours) et le CHRS Bas seuil (-168 jours).

# De l'orientation à l'entrée

Nombre d'orientations et d'entrées par arrondissement (de résidences pour les orientations et de la structure intégrée pour les entrées) selon le dispositif et la composition des ménages en 2020

DISPOSITIF	ANGERS		CHOLET		SAUMUR		SEGRE		AUTRE DPT Orientations	Ensemble	
	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées		Orientations	Entrées
<b>ALT réfugiés</b>	62	20	13	4	19	16	2	0	3	99	40
Homme seul	49	16	10	3	18	16	2	0	3	82	35
Femme seule	6	3	1	0	1	0	0	0	0	8	3
Couple sans enfant	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Famille monoparentale	4	1	0	1	0	0	0	0	0	4	2
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	0	2	0	0	0	0	0	0	3	0
<b>ALT + Habitat Môme</b>	5	2	1	2	16	7	0	0	1	23	11
Homme seul	3	1	0	0	7	4	0	0	0	10	5
Femme seule	1	0	0	1	4	2	0	0	1	5	3
Couple sans enfant	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Famille monoparentale	1	1	0	0	2	1	0	0	0	3	2
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	1	1	2	0	0	0	0	3	1
<b>CHRS Insertion</b>	124	30	70	30	26	15	5	0	17	242	75
Homme seul	43	6	35	13	12	10	2	0	5	97	29
Femme seule	27	11	14	7	8	3	3	0	4	56	21
Couple sans enfant	7	1	1	0	1	0	0	0	0	9	1
Famille monoparentale	36	10	16	10	4	2	0	0	8	64	22
Couple ou groupe avec enfant(s)	11	2	4	0	1	0	0	0	0	16	2
<b>CHRS Stabilisation</b>	58	16	20	8	11	10	9	0	0	98	34
Homme seul	43	8	13	6	7	5	7	0	0	70	19
Femme seule	12	7	5	2	4	3	2	0	0	23	12
Couple sans enfant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Famille monoparentale	2	1	2	0	0	1	0	0	0	4	2
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
<b>CHRS Bas Seuil</b>	7	0	2	0	4	4	0	0	0	13	4
Homme seul	6	0	2	0	4	4	0	0	0	12	4
Femme seule	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<b>CHRS Hors Les Murs</b>	0	0	3	1	0	0	0	0	1	4	1
Homme seul	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1
Femme seule	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Couple sans enfant	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0
Famille monoparentale	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
<b>FJT</b>	23	13	3	0	2	1	0	0	2	30	14
Homme seul	20	9	3	0	1	1	0	0	2	26	10
Femme seule	3	3	0	0	1	0	0	0	0	4	3
<b>Pension de Famille</b>	44	29	13	4	13	6	7	2	5	82	41
Homme seul	36	23	11	3	10	5	5	1	4	66	32
Femme seule	8	6	2	1	3	1	2	1	1	16	9
<b>Résidence Accueil</b>	24	4	8	3	6	3	1	0	1	40	10
Homme seul	17	3	1	2	5	3	0	0	1	24	8
Femme seule	7	1	7	1	1	0	1	0	0	16	2
<b>Résidence Sociale</b>	61	28	23	10	1	0	3	0	5	93	38
Homme seul	45	23	19	9	1	0	3	0	5	73	32
Femme seule	12	5	3	1	0	0	0	0	0	15	6
Couple sans enfant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Famille monoparentale	2	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0
Couple ou groupe avec enfant(s)	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
<b>Sous-location / IML</b>	135	62	20	14	26	5	7	2	11	199	83
Homme seul	57	34	4	2	12	5	4	1	2	79	42
Femme seule	10	2	5	3	7	0	0	0	3	25	5
Couple sans enfant	8	1	2	3	0	0	1	0	0	11	4
Famille monoparentale	46	17	4	5	7	0	1	1	3	61	23
Couple ou groupe avec enfant(s)	14	8	5	1	0	0	1	0	3	23	9
<b>Sous-location Réfugiés</b>	8	3	8	6	7	0	5	0	0	28	9
Homme seul	8	3	8	6	7	0	5	0	0	28	9
<b>Total général</b>	551	207	184	82	131	67	39	4	46	951	360
<b>Homme seul</b>	327	126	107	45	84	53	28	2	22	568	226
<b>Femme seule</b>	87	38	37	16	29	9	8	1	9	169	64
<b>Couple sans enfant</b>	17	2	4	3	2	0	1	0	1	25	5
<b>Famille monoparentale</b>	91	30	24	16	13	4	1	1	11	140	51
<b>Couple ou groupe avec enfant(s)</b>	29	10	12	2	3	1	1	0	3	48	13

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2020

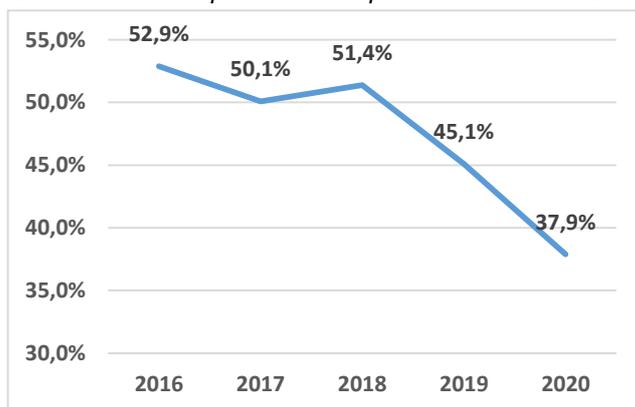
- : Nombre d'entrées inférieur à 40 % du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées entre 40% et 60% du nombre d'orientations
- : Nombre d'entrées supérieur à 60% du nombre d'orientations

Note : On retrouve dans le tableau des cas où le nombre d'entrées est supérieur au nombre d'orientations. Cela peut s'expliquer par des entrées faisant suite à des orientations de 2019 et par des orientations vers des dispositifs SIAO de ménages résidants sur d'autres départements ou d'autres arrondissements (certaines personnes peuvent résider sur un territoire et être entrées sur un autre territoire).

La capacité d'absorption nous permet d'évaluer la capacité du réseau SIAO à absorber les orientations sur une période donnée selon le territoire, les dispositifs et les compositions familiales (capacité d'absorption = (nombre d'entrées / nombre d'orientations)\*100).

**En 2020, l'ensemble des dispositifs SIAO ont une capacité d'absorption nettement inférieure à 50 % (37,9%). Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 37,9% des ménages s'étant vu proposer une orientation en 2020 (attention : ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages). Si l'on compare depuis 2016, la capacité d'absorption a fortement baissé en 2020 pour atteindre son plus bas niveau historique.** Le nombre d'entrées et d'orientations en forte baisse en 2020 (-116 entrées par rapport à 2019 et -105 orientations par rapport à 2019) entraîne la forte diminution de la capacité d'absorption.

Evolution de la capacité d'absorption entre 2016 et 2020



Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2020

#### 📉 Lorsqu'on observe par territoire :

##### **La capacité d'absorption est orientée à la baisse sur l'ensemble des territoires.**

A l'exception du Segréen, la capacité d'absorption est nettement plus faible sur l'arrondissement d'Angers que sur les autres territoires (37% contre 45 % pour l'arrondissement de Cholet et 51 % pour celui de Saumur). Depuis 2018, la capacité d'absorption est en forte baisse (49% en 2018, 42% en 2019 et 37% en 2020) sur l'arrondissement d'Angers.

Pour l'arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption continue à chuter comme l'année précédente (-10 points de %). Pour la première fois, la capacité d'absorption passe en dessous des 50% et rejoint l'arrondissement d'Angers et de Segré.

Sur l'arrondissement de Saumur, la diminution de la capacité d'absorption se poursuit en 2020 (-6 points de %). Alors qu'elle était de plus de 70 % depuis 2016, elle n'est que de 50 % en 2020. Le Saumurois reste le territoire avec la capacité d'absorption la plus importante.

Enfin, la faible capacité d'absorption sur l'arrondissement de Segré (4 sur 39 soit 10 %) s'explique par le faible nombre de dispositifs sur le territoire (Pension de Famille, Sous-Location/IML et ALT Réfugiés). Cela ne signifie pas que les personnes orientées ne sont pas entrées sur un dispositif d'un autre territoire. Un nombre d'orientation à la hausse (+7 par rapport à 2019) et des entrées à la baisse (-10 par rapport à 2019) fait chuter sensiblement la capacité d'absorption en 2020 (-33 pts de %). Le Segréen devient l'arrondissement avec la plus faible capacité d'absorption en 2020.

### 📌 **Lorsqu'on observe par dispositif :**

Six dispositifs ont une capacité d'absorption très faible (inférieure à 40 %) : CHRS Hors les Murs (25% contre 46% en 2019), Résidence Accueil (25% contre 56% en 2019), CHRS Insertion (31% contre 43% en 2019), CHRS Bas seuil (31% contre 36% en 2019), Sous-location Réfugiés (32%) et CHRS Stabilisation (35% contre 35% en 2019).

Pour six dispositifs, la capacité d'absorption est moyenne (entre 40 et 60 %) : l'ALT Réfugiés (40% contre 36% en 2019), la Résidence Sociale (41% contre 42% en 2019), l'IML/Sous-location (42% contre 54% en 2019), le FJT (47% contre 39% en 2019), l'ALT/Habitat Mômes (48% contre 65% en 2019) et la Pension de Famille (50% contre 56%).

**A la différence de l'année 2019, aucun dispositif ne possède une capacité d'absorption importante en 2020 (supérieure à 60 %).**

### 📌 **Lorsqu'on observe par composition familiale :**

La capacité d'absorption est en diminution sur l'ensemble des compositions familiales.

Concernant les personnes isolées, la capacité d'absorption se rapproche entre les femmes et les hommes. Elle s'élève à 40% pour les hommes (43% en 2019) contre 38% pour les femmes (46% en 2019).

La capacité d'absorption reste très faible pour les couples sans enfant(s) (20% contre 27 % en 2019 et 36 % en 2018).

Les familles avec enfants enregistrent une capacité d'absorption (27%) inférieure à celle des familles monoparentales (36%). En 2019, c'était l'inverse puisque la capacité d'absorption était de 72% pour les familles avec enfants contre 43% pour les familles monoparentales.

### 📌 **Lorsqu'on croise les variables « territoire », « dispositifs » et « composition familiale », les principaux éléments de « tension » qui ressortent sont :**

- Sur l'arrondissement d'Angers, les dispositifs avec une capacité d'absorption faible (inférieur à 40%) se multiplient. S'ajoute aux dispositifs ayant déjà en 2019 une faible capacité d'absorption (l'ALT Réfugiés, le CHRS Insertion, le CHRS Stabilisation, le CHRS Bas seuil et la Sous-location Réfugiés), la Résidence Accueil et l'ALT Habitat Mômes. La situation est particulièrement critique pour les hommes seuls (capacité d'absorption faible sur l'ensemble des dispositifs) mais également inquiétante pour les autres compositions familiales.

- La capacité d'absorption faible se généralise à l'ensemble des compositions familiales sur l'arrondissement d'Angers à l'exception des femmes seules. Les hommes seuls qui représente une part extrêmement importante des personnes orientées (568 sur 951 soit 60 % des orientations) enregistrent une capacité d'absorption de 39% sur Angers (12% pour les couples sans enfants, 33% pour les familles monoparentales et 34% pour les familles avec enfants).

- Pour l'Arrondissement de Cholet, seul la capacité d'absorption des couples avec enfants est faible (16%). on observe une capacité d'absorption très faible pour les couples avec enfants (12 orientations pour 2 entrées).

- Sur l'Arrondissement de Saumur, on note des tensions pour certaines compositions familiales : les couples sans enfants (2 orientations pour 0 entrée), les femmes seules (29 orientations pour 9 entrées), les familles monoparentales (13 orientations pour 4 entrées) et les familles avec enfants (3 orientations pour 1 entrée). C'était déjà le cas pour les couples sans enfants mais la situation se généralise aux femmes seules, familles monoparentales et avec enfants.

- Le dispositif Sous-Location/IML connaît des tensions importantes sur l'ensemble des territoires hormis Cholet. La capacité d'absorption est de 19 % sur Saumur, 29 % sur Segré et 46 % sur Angers. Sur Angers les difficultés concernent l'ensemble des compositions familiales tandis que sur Saumur elle se concentre sur les femmes seules et famille monoparentale. La faible capacité d'absorption sur Saumur et Segré s'explique en partie par des situations où le lieu de résidence au moment de la demande est différent du lieu d'orientation souhaité. Sur 26 ménages orientés de l'arrondissement de Saumur, 13 souhaitent entrer sur un dispositif d'un autre territoire que celui de Saumur.

## Les ménages sortis

Répartition des ménages sortis par dispositif et selon l'arrondissement de la structure d'hébergement en 2020

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	10 7%	2 3%	11 15%	0 0%	23 8%
ALT Réfugié	13 9%	0 0%	19 26%	2 33%	34 12%
CHRS Bas Seuil	5 3%	0 0%	3 4%	0 0%	8 3%
CHRS Hors les Murs	0 0%	5 8%	0 0%	0 0%	5 2%
CHRS Insertion	35 24%	33 52%	11 15%	0 0%	79 28%
CHRS Stabilisation	11 8%	9 14%	11 15%	0 0%	31 11%
FJT	3 2%	0 0%	0 0%	0 0%	3 1%
Habitat Môme	0 0%	0 0%	2 3%	0 0%	2 1%
Pension de Famille	17 12%	3 5%	6 8%	3 50%	29 10%
Résidence Accueil	3 2%	2 3%	2 3%	0 0%	7 2%
Résidence Sociale	10 7%	3 5%	0 0%	0 0%	13 5%
Sous-location / IML	37 26%	7 11%	7 10%	1 17%	52 18%
<b>Ensemble</b>	<b>144</b> <b>100%</b>	<b>64</b> <b>100%</b>	<b>72</b> <b>100%</b>	<b>6</b> <b>100%</b>	<b>286</b> <b>100%</b>

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2020

**286 ménages sortis en 2020 (168 de moins qu'en 2019), soit 447 personnes.**

50 % de ces ménages sont sortis d'une structure de l'arrondissement d'Angers (50% en 2019, 58 % en 2017 et 2018), 22 % de l'arrondissement de Cholet (21% en 2019, 19 % en 2018 et 23 % en 2017), 25 % de celui de Saumur (26% en 2019, 23 % en 2018 et 18 % en 2017) et 2% de celui de Segré (3.5 en 2019 et 1,5 % en 2018).

Depuis 2017, les ménages sortis de structures de l'arrondissement d'Angers, sortent bien plus fréquemment des dispositifs IML/Sous Location.

Depuis 2016, les ménages de l'arrondissement de Saumur sont le plus souvent sortis d'ALT Réfugiés.

Enfin comme en 2017, 2018 et 2019, les ménages sortis de l'arrondissement de Cholet sont principalement sortis de CHRS Insertion (52%). Cette part devient majoritaire en 2020 et est nettement supérieure au reste du territoire.

La différence entre le nombre d'entrées et de sorties est significative (+ 74 entrées) malgré la diminution importante de l'ALT (9 entrées pour 23 sorties). On peut trouver des éléments d'explication :

- Sous-location/IML (40 entrées en plus) : création de places en IML Etat et augmentation du nombre de mois-mesure par le Conseil Départemental.
- Résidence Sociale (25 entrée en plus) : qui s'expliquent par la diminution des sorties sur ce dispositif par rapport à 2019
- Pension de Famille (12 entrées de plus) : qui s'expliquent par la création de la Pension de Famille à Anjou Insertion Habitat.

# Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure

La durée médiane de séjour est de 470 jours (environ 15 mois), pour les ménages sortis d'une structure d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné au cours de l'année 2020, avec toutefois des variations importantes selon le dispositif. Cette durée a augmenté de 66 jours par rapport à 2019 (404 jours en 2019). **C'est la durée médiane de séjour la plus longue depuis la création du SIAO 49.** L'allongement de durée médiane de séjour s'explique en partie par les confinements successifs qui ont repoussé la date de sortie de certains ménages en 2020.

*Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure par dispositifs et selon l'arrondissement (en jours) en 2020*

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Mômes	521,5	469,5	426	-	469,5
ALT Réfugié	694	-	473	434,5	473
CHRS Bas seuil	1226	-	137	-	681,5
CHRS Hors les Murs	-	213	-	-	213
CHRS Insertion	667	370	141	-	370
CHRS Stabilisation	349	249	153	-	249
FJT	327	-	-	-	327
Pension de famille	312	1964	651,5	531	591,25
Résidence Accueil	444	2072,5	933	-	933
Résidence Sociale	739	651	-	-	695
Sous-location / IML	613	188	386	320	353
<b>Ensemble</b>	<b>567,25</b>	<b>419,75</b>	<b>406</b>	<b>434,5</b>	<b>469,5</b>

La durée de séjour médiane des ménages varie fortement en fonction des dispositifs. Depuis 2017, la durée de séjour la plus courte est en CHRS stabilisation avec 249 jours (plus de 8 mois) et la plus longue en Résidence Accueil (933 jours soit 2,5 ans). Il semble important de rappeler que pour ce dispositif les personnes peuvent rester de manière pérenne, tout comme pour la Pension de Famille (591 jours).

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2020

 Nombre de ménages sortis inférieur à 10

Sur l'Arrondissement d'Angers, les durées de séjours sont plus longues que sur les autres arrondissements (1 an et 6 mois sur Angers, 1 an et 3 mois sur Cholet et 1 an et 2 mois sur Segré et 1 an et 1 mois sur Saumur). Pour l'ensemble des arrondissements, les durées de séjours ont fortement augmenté par rapport à 2019. **Pour la première fois, le délai de séjour médian est supérieur à un an pour tous les arrondissements en 2020.**

Le poids plus important de dispositifs avec des durées de séjours potentiellement plus longues peut expliquer pour partie l'écart très important entre Angers et le reste du territoire. On notera toutefois que pour la plupart des dispositifs les durées sont plus longues sur l'arrondissement d'Angers.

Pour les CHRS Stabilisation et Insertion, les durées de séjours restent courtes (de 8 mois pour le CHRS Stabilisation à 12 mois pour le CHRS Insertion) mais elles ont fortement augmenté par rapport à 2019 (+49 jours pour le CHRS Stabilisation et +72 jours pour le CHRS Insertion).

Sur les dispositifs ALT et ALT Réfugiés, les durées de séjours connaissent une augmentation en 2020 (respectivement +58 jours et +25 jours).

Pour la Résidence Sociale, la durée de séjours des personnes sorties est relativement stable (+21 jours).

Par contre, la durée de séjour se réduit sensiblement sur la Pension de Famille (-139 jours), la Sous-location (-166 jours) et la Résidence Accueil (-188 jours).

# Les types de sortie

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif d'hébergement d'insertion en 2020

HEBERGEMENT D'INSERTION										
Motifs de sortie	CHRS Insertion		CHRS Stabilisation et Bas Seuil		ALT + Habitat Mêmes		ALT Réfugiés		Ensemble	
<b>Total - Accès au logement autonome</b>	<b>42</b>	<b>53,2%</b>	<b>13</b>	<b>33,3%</b>	<b>13</b>	<b>52,0%</b>	<b>11</b>	<b>32,4%</b>	<b>79</b>	<b>44,6%</b>
Accès à un logement autonome parc public	38	48,1%	11	28,2%	9	36,0%	11	32,4%	69	39,0%
Accès à un logement parc privé	4	5,1%	2	5,1%	4	16,0%	0	0,0%	10	5,6%
<b>Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné</b>	<b>12</b>	<b>15,2%</b>	<b>7</b>	<b>17,9%</b>	<b>3</b>	<b>12,0%</b>	<b>8</b>	<b>23,5%</b>	<b>30</b>	<b>16,9%</b>
Sortie vers du CHRS Insertion	5	6,3%	2	5,1%	1	4,0%	3	8,8%	11	6,2%
Sortie vers du CHRS Stabilisation	2	2,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%
Sortie vers du CHRS Bas Seuil	0	0,0%	0	0,0%	1	4,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers IML/Sous location	1	1,3%	1	2,6%	1	4,0%	1	2,9%	4	2,3%
Sortie vers de la Pension de Famille	3	3,8%	2	5,1%	0	0,0%	0	0,0%	5	2,8%
Sortie vers de la Résidence Sociale	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	11,8%	4	2,3%
Sortie vers ALT	1	1,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,6%
Sortie vers un FJT	0	0,0%	2	5,1%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%
<b>Hébergement chez des tiers</b>	<b>7</b>	<b>8,9%</b>	<b>4</b>	<b>10,3%</b>	<b>5</b>	<b>20,0%</b>	<b>7</b>	<b>20,6%</b>	<b>23</b>	<b>13,0%</b>
Départ volontaire de la personne	6	7,6%	1	2,6%	1	4,0%	4	11,8%	12	6,8%
Exclusion de la structure	4	5,1%	5	12,8%	0	0,0%	2	5,9%	11	6,2%
Autres motifs	2	2,5%	3	7,7%	1	4,0%	0	0,0%	6	3,4%
Départ vers un autre département ou pays	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	5,9%	2	1,1%
Retour à la rue	1	1,3%	2	5,1%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,7%
Retour domicile conjugal, familial / Recomposition familiale	3	3,8%	0	0,0%	1	4,0%	0	0,0%	4	2,3%
Sortie vers de l'urgence	0	0,0%	2	5,1%	1	4,0%	0	0,0%	3	1,7%
Incarcération	2	2,5%	2	5,1%	0	0,0%	0	0,0%	4	2,3%
<b>Ensemble</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>177</b>	<b>100%</b>

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2020

**Hébergement d'insertion** : CHRS Bas Seuil, CHRS Stabilisation, CHRS Insertion, ALT, ALT Réfugiés

En 2020, sur les 177 ménages sortis des dispositifs d'hébergement d'insertion :

↳ 45 % ont accédé à un logement autonome (79 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (69 sur 79), contre 32 % en 2019.

↳ 17 % sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (30 ménages) contre 20 % en 2019.

↳ 13 % sont sortis vers un hébergement chez des tiers (23 ménages) contre 25 % en 2019.

## Répartition des motifs de sortie d'un dispositif de logement accompagné en 2020

LOGEMENT ACCOMPAGNE														
Motifs de sortie	FJT		IML/Sous-Location		Pension de Famille		Résidence Accueil		Résidence Sociale		CHRS Hors Les Murs		Ensemble	
<b>Total - Accès au logement autonome</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>28</b>	<b>53,8%</b>	<b>5</b>	<b>17,2%</b>	<b>2</b>	<b>28,6%</b>	<b>7</b>	<b>53,8%</b>	<b>2</b>	<b>40,0%</b>	<b>44</b>	<b>40,4%</b>
Accès à un logement autonome parc public ou glissement de bail	0	0,0%	25	48,1%	2	6,9%	1	14,3%	7	53,8%	1	20,0%	36	33,0%
Accès à un logement parc privé	0	0,0%	3	5,8%	3	10,3%	1	14,3%	0	0,0%	1	20,0%	8	7,3%
<b>Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>8</b>	<b>15,38%</b>	<b>5</b>	<b>17,24%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>2</b>	<b>40,00%</b>	<b>15</b>	<b>13,8%</b>
Sortie vers du CHRS Insertion	0	0,0%	3	5,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	4	3,7%
Sortie vers du CHRS Stabilisation	0	0,0%	0	0,0%	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,9%
Sortie vers IML/Sous location	0	0,0%	5	9,6%	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	5,5%
Sortie vers de la Pension de Famille	0	0,0%	0	0,0%	3	10,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	2,8%
Sortie vers de la Résidence Sociale	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	1	0,9%
<b>Hébergement chez des tiers</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>2</b>	<b>3,8%</b>	<b>3</b>	<b>10,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>7,7%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>6</b>	<b>5,5%</b>
Décès	0	0,0%	1	1,9%	3	10,3%	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	5	4,6%
Départ volontaire de la personne	0	0,0%	3	5,8%	1	3,4%	0	0,0%	2	15,4%	0	0,0%	6	5,5%
<b>Exclusion de la structure</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>3,4%</b>	<b>1</b>	<b>14,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>2</b>	<b>1,8%</b>
Autres motifs	1	33,3%	6	11,5%	1	3,4%	1	14,3%	0	0,0%	1	20,0%	10	9,2%
<b>Sortie vers un autre dispositif d'hébergement/logement</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>1,9%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>3</b>	<b>23,1%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>4</b>	<b>3,7%</b>
Départ vers un autre département ou pays	0	0,0%	0	0,0%	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,9%
Retour à la rue	0	0,0%	0	0,0%	2	6,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,8%
Retour domicile conjugal, familial / Recomposition familiale	2	66,7%	0	0,0%	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	2,8%
Sortie vers de l'urgence	0	0,0%	1	1,9%	3	10,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	3,7%
Sortie vers un établissement de santé, médico-social ou un EHPAD	0	0,0%	1	1,9%	3	10,3%	2	28,6%	0	0,0%	0	0,0%	6	5,5%
Incarcération	0	0,0%	1	1,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,9%
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>109</b>	<b>100%</b>

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2020

**Logement accompagné** : Sous-Location, IML, Pension de Famille, Résidence Accueil, Résidence Sociale, CHRS Hors Les Murs, FJT

En 2020, sur les 109 ménages sortis des dispositifs de logement accompagné :

➤ 40 % ont accédé à un logement autonome (44 ménages), dont une grande majorité vers du logement social (36 sur 44), contre 56 % en 2019.

➤ 14 % sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (15 ménages) contre 6 % en 2019

➤ 6 % sont sortie vers un hébergement chez des tiers (6 ménages) contre 13 % en 2019.

**Lorsqu'on agrège les sorties d'hébergement d'insertion et de logement accompagné on peut noter les sorties de :**

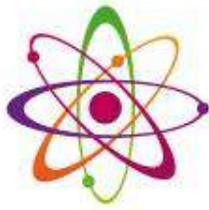
➤ 123 ménages vers du logement autonome (43 % des sorties contre 41% en 2019)

➤ 45 sorties vers un autre dispositif SIAO (16 % des sorties contre 15 % en 2019)

➤ 6 sorties vers un établissement de santé, médico-social ou un EHPAD (2 % des sorties)

➤ 4 sorties vers un autre dispositif d'hébergement/logement (1 % des sorties)

**La proportion de sorties dites positives (vers un logement autonome ou un dispositif SIAO) est de plus en plus importante (54% en 2018, 56% en 2019 et 59% en 2020).**



# SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation  
du Maine-et-Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 Angers

02.41.47.79.11

[accueil@siao49.fr](mailto:accueil@siao49.fr)

[www.siao49.fr](http://www.siao49.fr)